

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

**Transition des systèmes agricoles : une  
volonté politique de la région  
Nouvelle-Aquitaine**

**Manon LARROUQUERE**

Option AEST : Agriculture, Environnement, Santé et Territoire

2018-2019





VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

# Transition des systèmes agricoles : une volonté politique de la région Nouvelle-Aquitaine

Feuille de route régionale sur la transition écologique et énergétique

**Manon LARROUQUERE**

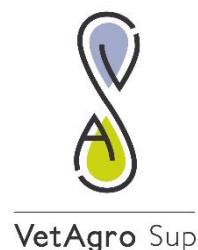
Option AEST : Agriculture, Environnement, Santé et Territoire

2018-2019

**Structure de stage** : Région Nouvelle-Aquitaine, Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Mer

**Maitre de stage** : Camille MASSOL Chargée des projets transversaux à la Région Nouvelle-Aquitaine

**Tuteur pédagogique** : Salma LOUDIYI Maître de Conférences en géographie à VetAgro Sup





*« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »*



## **Résumé**

Du fait de leur proximité avec les territoires et de leurs compétences en développement économique, les régions se positionnent comme des acteurs cohérents de la transition vers la durabilité. Ainsi, la région Nouvelle-Aquitaine a la volonté d'accélérer et d'accompagner la transition écologique et énergétique sur son territoire avec l'élaboration d'une feuille de route. Se pose alors la question des stratégies employées, de l'intégration des spécificités en matière d'enjeux et d'acteurs et des leviers et freins de la transition.

L'agriculture occupe une place importante dans le paysage et l'économie de la Région, la direction de l'Agriculture s'est donc largement impliquée dans la rédaction de ce programme, sur la transition agro-écologique. La méthode employée repose en premier lieu sur l'explicitation des études scientifiques sur les enjeux en matière de changement climatique et de biodiversité, et des politiques publiques traitant de ce sujet. Ce travail a facilité les phases de concertation et de négociation avec les acteurs du territoire et les élus.

Ce projet a permis une prise de conscience des enjeux par l'ensemble des acteurs et l'élaboration d'un programme, synthétisant les ambitions régionales à l'horizon 2030 et les démarches que la Région peut mettre en œuvre. Pour activer cette transition, la Région dispose de leviers financiers mais aussi politiques, avec sa capacité à mettre en mouvement les acteurs.

Une réflexion est faite sur la démarche du projet et ses perspectives à courts et moyens termes pour réussir la mise en œuvre de ce programme et surmonter les freins potentiels.

## **Mots Clés**

Région – Transition agroécologique– Agriculture – Politiques – Feuille de route – Territoire

## **Abstract**

Because of their proximity to the territory and their expertise in economic development, the regions are positioning themselves as coherent actors in the transition to sustainability. Thus, the “region Nouvelle-Aquitaine” is determined to accelerate and support the ecological and energy transition on its territory with the development of a programme. This raises the question of the strategies used, the integration of specificities in terms of issues and actors and the tools and obstacles to transition.

Agriculture has an important place in the landscape and the economy of the Region, the Directorate of Agriculture has been largely involved in the drafting of this road map on the agro-ecological transition. The method used is based on the clarification of scientific studies on climate change and biodiversity issues and public policies dealing with this subject. This work facilitated the consultation and negotiation phases with territorial stakeholders and elected representative.

This project has raised awareness of the issues among all stakeholders and led to the development of a programme, summarising regional ambitions for 2030 and the policy that the region can implement. To activate this transition, the region has financial and political tool with its ability to set the actors in motion.

A reflection is made on the project's approach and its short- and medium-term prospects for successful implementation of this programme and overcoming potential obstacles.

## **Key word**

Region – Agroecological transition – Agriculture – Policies – Road map- Territory





# Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes ayant contribué à la réussite de mon stage de fin d'étude et à la rédaction de la feuille de route, c'est un travail d'équipe avant tout.

Tout d'abord, je remercie sincèrement Camille Massol, mon Maître de stage, de m'avoir fait confiance pour cette mission, pour sa disponibilité et sa bienveillance au cours de ces six mois dans l'encadrement de mon stage comme dans l'appui à la rédaction de ce mémoire. Son partage d'expériences, de connaissances, de méthodes de travail et son ouverture d'esprit m'ont apporté un fort enrichissement personnel. Je tiens à remercier aussi, Antoine Goubin, de m'avoir accordé sa confiance et son soutien et de m'avoir accompagnée avec Camille au cours de ce stage.

Je remercie également Thierry Mazet, directeur, de m'avoir accueillie au sein de la direction Agriculture et d'avoir suivi mon évolution au cours de ce stage. Et merci à Charlotte Nommé, sous directrice, de me permettre de continuer ce projet à la Région après le stage.

J'adresse également mes remerciements à Mathilde Thomas pour sa gentillesse, sa bonne humeur et sa disponibilité tout au long de ce stage.

Je remercie toutes les personnes avec qui j'ai pu partager ces six mois au sein de la direction Agriculture, qui par leur bienveillance et leur bonne humeur ont contribué à rendre ce stage très plaisant.

Je remercie la chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, qui a financé mon stage et tout particulièrement Valérie Renou et Anne Marie Dutheil pour leur gentillesse et le suivi administratif de mon stage.

Je remercie grandement ma tutrice de VetAgro Sup, Salma Loudiyi, pour son implication, son accompagnement, son écoute et pour ses conseils avisés au cours des différentes étapes du stage et plus particulièrement pour la réalisation de ce mémoire.

Je remercie enfin mon amie Cathy Tracqui pour sa gentillesse, ses conseils et son œil avisé lors de la relecture de ce mémoire.

Finalement, ce stage marque la fin de ma formation à VetAgro Sup et de mes études. Je souhaite donc remercier ma famille ainsi que toutes les personnes que j'ai rencontrées durant mon parcours, amis comme professeurs.



## Table des Figures

- Figure 1:** Représentation de l'agriculture locale comme un système d'acteurs mobilisant des technologies pour gérer trois types de ressources matérielles. Source : Duru et al, 2014
- Figure 2:** Carte de situation de la région Nouvelle-Aquitaine en France. Source : Préfecture Nouvelle-Aquitaine, 2015
- Figure 3:** Carte paysagère de la région Nouvelle-Aquitaine. Source : Acclimaterra, Le Treut (dir), 2018
- Figure 4:** Orientation technico économique des communes de Nouvelle-Aquitaine. Source : Agreste, 2010 cité par Agreste, 2019a
- Figure 5:** Assolement bio de Nouvelle-Aquitaine en 2017 (en ha et % de la SAU totale). Source : Interbio, Kaserer, 2018
- Figure 6:** Organigramme des services du Conseil régional. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 7:** Organigramme de la direction agriculture. Source: Auteur du mémoire, 2019
- Figure 8:** Schéma des nouvelles compétences régionales. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 9:** Structure du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Source : Wikipédia, 2019
- Figure 10:** Calendrier du projet Néo Terra et réunions politiques. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 11:** Schéma des acteurs du projet Néo Terra. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 12:** Extrait d'une présentation d'Acclimaterra sur l'état des masses d'eau de Nouvelle-Aquitaine. Source : Dupuy, 2019
- Figure 13:** Schéma des différents documents utilisés pour la rédaction de la partie agricole de la feuille de route. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 14:** Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles sur les leviers et freins au changement de pratiques. Source: Goubin, 2019
- Figure 15:** Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles sur leurs besoins liés au changement de pratiques. Source: Massol, 2019
- Figure 16:** Extrait de la synthèse de Néo Terra, première partie. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019a
- Figure 17:** Ambitions de la feuille de route Néo Terra. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b
- Figure 18:** Grands objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine pour la transition agro-écologique. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b
- Figure 19:** Schéma récapitulatif des actions proposées dans la feuille de route. Source : Auteur du mémoire, 2019 à partir du schéma de Massol C. (2019)
- Figure 20:** Séance plénière lors de la table ronde n°2. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Figure 21:** Programme de la séance plénière de Néo Terra le 9 juillet 2019. Source : Auteur du mémoire, 2019

## Table des Tableaux

- Tableau 1:** Tableau récapitulatif des personnes ressources à la Région. Source : Auteur du mémoire, 2019
- Tableau 2:** Leviers pour s'adapter et atténuer le changement climatique. Source : Acclimaterra, Le Treut (dir), 2018
- Tableau 3:** Résultat du vote à l'issu de la séance plénière. Source : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, 2019



# Liste des abréviations

AANA : Agence de l'alimentation de Nouvelle-Aquitaine  
AB : Agriculture biologique  
AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne  
AFOM : Atouts, faiblesses, opportunités, menaces  
AOP : Appellation d'origine protégée  
CA : Chiffre d'affaires  
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional  
CIVAM : Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural  
CMR : Cancérigène, mutagène, reprotoxique  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COPIL : Comité de pilotage  
CTAP : Conférence territoriale de l'action publique  
CUMA : Coopératives d'utilisation du matériel agricole  
DEE : Développement économique et environnemental  
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
EELV : Europe Ecologie les Verts  
Egalim : États généraux de l'alimentation  
EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale  
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles  
FEADER : Fonds européens agricole pour le développement rural  
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun  
GES : Gaz à effet de serre  
GIA : Groupe inter-assemblées  
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
GT : Groupe de travail  
HVE : Haute valeur environnementale  
ICHN : Indemnités compensatoires de handicaps naturels  
IGS : Inspection générale des services  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
IPBS : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
IRSTEA : Institution national de recherche en sciences, et technologies pour l'environnement et l'agriculture  
MAEC : Mesures agroenvironnementales et climatiques et l'agriculture biologique  
MLP : Multi-level perspective  
NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République  
ONG : Organisation non gouvernementale  
PAC : Politique agricole commune  
Pcae : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles  
PDR : Programme de développement rural  
PS : Parti socialiste  
PSE : Paiement pour services écosystémiques  
SAU : Surface agricole utile  
SIQO : Signe d'identification de l'origine et de la qualité  
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
ZRE : Zone de répartition des eaux



# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

RESUME

LISTE DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
1 Des trajectoires de transitions des systèmes agricoles.....	1
1.1 Transition des systèmes sociotechniques .....	1
1.1.1 Définition des systèmes sociotechniques .....	1
1.1.2 L’approche « Multi-level perspective » : contenus et limites.....	3
1.2 Agroécologie et système agricole territorialisé.....	5
1.2.1 Définition du système agro-écologique territorialisé.....	5
1.2.2 Rôle des acteurs publics dans la transition agro-écologique.....	6
2 La région Nouvelle-Aquitaine : Projet d’une feuille de route sur la transition des systèmes agricoles .....	9
2.1 État des lieux du territoire et de l’agriculture régionale.....	9
2.1.1 Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine .....	9
2.1.2 Un immense territoire dédié à l’agriculture .....	19
2.2 Présentation du Conseil régional et définition de sa stratégie politique.....	12
2.2.1 Fonctionnement d’un Conseil régional .....	12
2.2.2 Les outils d’intervention de la Région .....	13
2.2.3 Stratégie politique de la région Nouvelle-Aquitaine.....	13
2.3 Méthode d’élaboration de la feuille de route pour la transition agro-écologique .....	14
2.3.1 Mise en place d’un outil pour activer la transition énergétique et climatique : « une feuille de route » régionale .....	14
2.3.2 Les recherches bibliographiques .....	16
2.3.3 L’identification des acteurs du territoire pour la concertation et leur rencontre.....	16
2.3.4 Collaboration interservices sur les instruments d’action publique .....	17
2.3.5 Négociations politiques.....	18
3 Une feuille de route permettant de prendre conscience des enjeux de la transition et d’établir une stratégie à court et moyen termes .....	19
3.1 Une prise de conscience et une meilleure connaissance des enjeux et objectifs de la transition pour tous les acteurs ... ..	19
3.1.1 ... grâce à la participation de la communauté scientifique ... ..	19
3.1.2 ... grâce au travail d’explicitation aux acteurs des politiques publiques.....	22





3.1.3	... et grâce à la concertation des acteurs du territoire.....	24
3.2	Une feuille de route pour l'accompagnement de l'agriculture dans la transition agro-écologique à l'horizon 2030.....	27
3.2.1	La rédaction du document.....	27
3.2.2	Le travail politique.....	30
4	Prise de recul sur la démarche et perspectives de suivi.....	32
4.1	Réflexions sur la démarche de la feuille de route et sur le fond.....	32
4.1.1	Réflexions sur la démarche du projet.....	32
4.1.2	Réflexions sur le contenu de la feuille de route.....	33
4.2	Perspectives à courts et moyens termes.....	34
4.2.1	Un nouveau budget alloué.....	34
4.2.2	La gouvernance et l'évaluation de Néo Terra.....	34
4.2.3	La nouvelle PAC.....	35
	Conclusion.....	36

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES



# Introduction

Le climat change et les conséquences directes se font de plus en plus sentir sur les territoires. Depuis plus d'une vingtaine d'années, scientifiques, personnalités politiques, associations ou citoyens alertent la société sur la nécessité de changer notre façon de faire avant qu'il ne soit trop tard. Ainsi, dans un contexte de crises économiques et environnementales, des prises de conscience émergent et il convient de s'interroger sur la manière de changer notre modèle économique actuel. Face à cette demande sociétale forte, l'État s'est emparé de cette question pour construire une politique de transition écologique et énergétique, se traduisant par la mise en place d'une loi adoptée en 2015. Une dynamique se crée donc progressivement et les régions se mobilisent pour agir à une échelle plus locale permettant d'impliquer les acteurs du territoire et de mettre en place des actions concrètes.

Le projet présenté dans ce mémoire porte sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine et est unique en France. Avec ses 84000 km<sup>2</sup>, la région Nouvelle-Aquitaine, plus vaste région de France, est déjà soumise à un réchauffement climatique important : hausse des températures, sécheresses l'été et fortes pluies l'hiver, montée des eaux, ... Le climat néo-aquitain se méditerranéise et les ressources en eau, la biodiversité et les sols, se dégradent. L'agriculture, secteur important de son économie et principale composante de son paysage, est très exposée à ces changements climatiques. Néanmoins l'agriculture régionale dispose aussi de leviers pour lutter contre ceux-ci, elle peut atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter pour réduire la vulnérabilité des systèmes et limiter les effets du changement climatique. Des initiatives locales existent déjà et la Région a mis en place diverses actions depuis quelques années, mais cela ne suffit pas, il convient de massifier les bonnes pratiques et d'accélérer la transition vers des systèmes plus durables et résilients.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a donc décidé de mettre en œuvre un plan ambitieux visant à accompagner et accélérer la transition écologique et énergétique. Cette feuille de route concerne toutes les politiques de la Région et nécessite donc de mobiliser l'ensemble des services et des élus. La mission de stage proposée consiste à rédiger la partie de la feuille de route concernant la direction de l'agriculture, en concertation avec les acteurs du territoire.

Ce mémoire sera donc axé sur la manière dont la Région joue un rôle dans la transition des systèmes agricoles en élaborant une stratégie à moyen et long terme et en s'appuyant sur les enjeux agricoles, les ressources et les acteurs régionaux. Il s'inscrit dans le cadre de la formation d'ingénieurs agronomes Vetagro Sup Clermont-Ferrand. Il s'agit plus particulièrement du sujet de stage de fin d'études en spécialisation « Agriculture, Santé, Environnement et Territoires ». Cette option s'attache à étudier les liens entre ces notions dans les territoires pour répondre aux enjeux de demain.

Une première partie est consacrée à la compréhension de la notion de transition des systèmes agricoles. La seconde partie s'attache à étudier les caractéristiques du territoire et notamment son agriculture dans un premier temps. Puis le fonctionnement d'un Conseil régional ainsi que la stratégie politique de la région Nouvelle-Aquitaine sont abordés. Enfin cette deuxième partie présente la méthode d'élaboration de la feuille de route. La troisième partie de ce mémoire présente les résultats obtenus pour finir par la discussion de ces résultats et les perspectives du projet dans la quatrième partie.



# 1 Des trajectoires de transitions des systèmes agricoles

Le concept de « Transition » est très souvent utilisé dans les publications scientifiques et les discours politiques de ces dernières années. Originaire du latin *Transire*, il signifie traverser, passer au travers. La définition que l'on peut retrouver dans les dictionnaires indique « le passage d'une forme, un état, un style ou un lieu, à un autre » (CNRTL, 2012). Cette notion de mouvement d'un point A à B est fréquemment utilisée dans les sciences humaines et sociales avec par exemple les transitions démographiques et des régimes alimentaires qui ont lieu lorsqu'un pays se développe et change son comportement démographique ou alimentaire. La transition implique un changement progressif et global dont la trajectoire n'est pas linéaire mais directement liée aux acteurs de la transition et peut donc varier fortement en fonction des situations initiales (Hinrichs, 2014). « *Les Transitions se passent lorsqu'il y a un bouleversement du système entraînant une nouvelle structure du système* » (Lawhon and Murphy, 2011, p.357). C'est un processus long qui peut ne jamais s'achever.

Depuis une dizaine d'années, le concept est appliqué à la durabilité des systèmes avec la prise en compte de l'implication de nombreux acteurs des politiques publiques, des entreprises mais aussi de la société civile. La prise de conscience des impacts du développement économique mondial sur l'environnement, le climat et la santé, rendent nécessaire une transition vers de nouveaux systèmes de production et de consommation durables.

En agriculture, deux types de trajectoires pour la transition sont décrits majoritairement dans la littérature scientifique : la transition des systèmes sociotechniques et la transition agro-écologique. La littérature présente ces deux trajectoires dominantes en les opposant. L'une est une grille de lecture globale des transitions, tandis que l'autre est spécifique aux questions agricoles.

## 1.1 Transition des systèmes sociotechniques

Dans un premier temps, les systèmes sociotechniques vont être définis globalement puis le focus sera fait sur l'approche « multi-level perspectives » qui est majoritairement utilisée dans la littérature scientifique pour analyser la transition vers la durabilité.

### 1.1.1 Définition des systèmes sociotechniques

Le cadre d'analyse des systèmes sociotechniques a émergé dans les années 90 comme une nouvelle manière de comprendre les changements des dynamiques socio-économiques et environnementales (cf Pickels and Smith, 1998, cité par Lawhon and Murphy, 2011). Les premières revues scientifiques dédiées aux innovations environnementales se sont développées (Journal of cleaner production en 1993, Journal of industrial ecology en 1997) (Debreff, 2018) tout comme le courant des *Sustainability Transitions* (Geels et Schot, 2007). On peut définir un système sociotechnique comme « *un assemblage d'éléments, incluant la technologie, la réglementation, les pratiques de marché, les significations culturelles, les normes, les infrastructures, le réseau et les systèmes de maintenance et d'approvisionnement* » (Geels, 2004 cité par Lawhon and Murphy, 2011, p.357).

On distingue 4 approches de la notion de transition des systèmes sociotechniques :

- « **Strategic Niche Management** qui mise sur la création et le soutien de niche pour être moteur de la transition (Hoogma et al. 2005).
- **Transition Management** qui est une approche basée sur la gouvernance et comment accompagner les acteurs et promouvoir un changement durable (Kemp et al. 2007).



- **Technological Innovation Systems** qui s'intéresse à l'utilisation de nouvelles technologies et aux changements institutionnels (Jacobsson & Bergek, 2011)
- **Multi-level Perspective** analysant les interactions entre trois niveaux d'organisation (régime, niche, paysage) (Geels, 2002) » (Ollivier et Pumecocq, 2015, p.3).

Aujourd'hui, l'approche Multi-level perspective (MLP) s'est imposée dans la littérature scientifique comme en témoignent les nombreux auteurs traitant de la transition des systèmes sociotechniques sur différents domaines comme l'énergie et les mobilités par exemple (Geels et al, 2017, Patterson et al, 2017, Cherp et al, 2018). La partie suivante va donc approfondir cette manière d'analyser la transition vers la durabilité.

### 1.1.2 L'approche « Multi-level perspective » : contenus et limites

L'analyse de la transition vers la durabilité à partir de la « Multi-level perspective » (Geels, 2002) est fondée sur le concept central d'évolution des systèmes sociotechniques. Cette approche est basée sur des interactions entre différents éléments résultants des activités de groupes sociaux, coordonnées entre elles avec trois niveaux : le régime sociotechnique, la niche, et le paysage (Geels, 2002).

« *Le régime sociotechnique associe des institutions, des techniques et des artefacts ainsi que des réglementations, standards et normes de production, des pratiques et des réseaux d'acteurs* » (Duru et al, 2014, p.89). Un régime peut toucher un domaine particulier comme l'agriculture par exemple et impliquer différents types d'acteurs (politiques, économiques, société civile). « *Un régime technologique provient de trajectoires technologiques* » (Geels, 2002, p.1259), mené par un réseau d'acteurs coordonnés. Ils vont ainsi guider des innovations petit à petit, sans rupture. Cette notion de trajectoire technologique ne peut pas être séparée de l'aspect social. En effet, toutes les actions menées dans cette trajectoire sont soumises à un ensemble de normes et de règles de comportement cohérentes, intégrées aux institutions et infrastructures, c'est pourquoi on parle de régime.

La niche permet de lancer des pratiques et des technologies innovantes, souvent radicales, en leur fournissant un environnement favorable pour se développer, protégées de la concurrence initiale et soutenues par des réseaux. Mais pour être dans une dynamique de transition durable, il est nécessaire à un moment donné de sortir de cette bulle de protection et ainsi d'interagir avec l'extérieur. Les bonnes innovations développées à l'intérieur de la niche par des acteurs doivent évoluer (Hinrichs, 2014). Mais il peut y avoir parfois une réticence vis-à-vis des innovations radicales de niches (Smith and Stirling, 2010).

Le niveau macro est appelé paysage, il s'agit du contexte dans lequel va être située la trajectoire technologique. Ce niveau se réfère donc à des facteurs externes pouvant être modifiés mais beaucoup plus lentement que les régimes (Geels, 2002). Les changements peuvent être d'ordre politique, climatique avec la survenue de catastrophe naturelle ou encore provenir des évolutions de l'opinion publique. Ils peuvent être « *source de pression en faveur d'un changement au niveau du régime ; ils peuvent provoquer des changements à l'intérieur du régime, et ils génèrent des opportunités de niches* » (Smith and Stirling, 2010, p.441).

Ces trois niveaux sont reliés dans cette théorie grâce à une hiérarchie imbriquée d'où l'appellation Multi-level perspective. Le succès d'une nouvelle technologie ne dépend donc pas uniquement de la niche, mais aussi des niveaux du « régime » et du « paysage » (Geels, 2002).





Si on l'applique aux systèmes agricoles, on peut alors constater que le régime sociotechnique majoritaire est le modèle productiviste qualifié de faible modernisation écologique décrit par Duru et al (2014). L'agroécologie ou l'agriculture biologique sont des régimes secondaires avec des volumes de production et des surfaces moins importantes bien que l'agriculture biologique ait connu une forte croissance ces dernières années grâce à un marché avantageux et des politiques publiques impliquées (Lamine, 2012). Les niches correspondent à des filières de production et de commercialisation qui se présentent généralement sous la forme de réseaux (Duru et al, 2014). On peut citer en exemple pour l'agriculture durable, les réseaux CIVAM (centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). Pour accéder au statut de régime, il faudrait que ces réseaux puissent valoriser leur production avec un signe distinctif de qualité ou avec une aide rémunérant leurs impacts positifs sur le territoire (Duru et al, 2014).

La question qui se pose est donc comment passe-t-on d'un niveau à l'autre pour effectuer une transition durable ? Les innovations dans le cadre d'un régime dominant se font de manière essentiellement incrémentale, sans véritable rupture. Lorsque le régime est soumis à des problèmes persistants qu'il n'est pas en mesure de régler, des ouvertures apparaissent pour que les niches se développent (Geels, 2002). Les réorientations de la trajectoire dominante proviennent d'expérimentations dans les niches où l'innovation radicale a pu être protégée et se développer. Pour percer, une innovation radicale doit suivre progressivement des phases d'expérimentations et de modifications. « *Un mécanisme spécifique dans la percée des innovations radicales est l'ajout et l'hybridation de technologies* » (Geels, 2002, p. 1271). On peut prendre comme exemple l'énergie : avec le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources fossiles, le monde prend conscience que le modèle dominant (énergies non renouvelables) n'est plus adéquat, ce qui laisse la place au développement des énergies renouvelables avec de nouvelles technologies qui étaient alors des niches. Ce développement est permis par la législation qui devient favorable (paysage) et par l'implication de l'ensemble des acteurs.

Cependant l'approche MLP n'est pas sans défaut. Selon Hinrichs (2014), ce cadre théorique est trop focalisé sur les changements à travers l'utilisation des technologies. Pour améliorer la durabilité des systèmes, les transitions sociotechniques favorisent le développement de nouveaux outils ou méthodes technologiques (exemple : panneaux photovoltaïques). Le système d'acteurs et leurs intérêts sont masqués par les innovations technologiques ((Lawhon and Murphy, 2011). Duru et al (2014) confirment que le fait d'aborder l'innovation par la dynamique des niches et des régimes, amène à oublier la gestion collective des ressources naturelles et sa mise en œuvre à l'échelle locale. Prenons en exemple dans le milieu agricole, l'intensification écologique. Pretty et al (2011 ; cités par Tittonell, 2014, p.54), définissent l'intensification écologique comme le fait de « *produire plus avec la même surface de terre en réduisant les impacts environnementaux négatifs et en même temps en augmentant les contributions au capital naturel et les services écosystémiques* ». Mais cette notion est souvent perçue comme une stratégie de « green washing » permettant de justifier l'intensification de l'agriculture. Derrière cette appellation, des solutions centrées sur l'usage de biotechnologies et d'intrants plus efficaces ont été par exemple proposées. On peut rapprocher cette notion de l'une des formes de modernisation écologique décrites par Duru et al (2014) qu'ils qualifient de « faible modernisation écologique ». Il s'agit de la continuité du modèle productiviste et elle est fondée sur la mise en œuvre de pratiques agricoles ou de technologies relevant de l'agriculture de précision par exemple.

Une des conséquences de cette focalisation sur les technologies concerne le type d'acteurs impliqués dans la transition. On retrouve ainsi généralement les dirigeants des entreprises, les scientifiques, l'État, etc. avec une approche de développement économique excluant les autres types d'acteurs (consommateurs, militants, travailleurs, ...) (Lawhon and Murphy, 2011). Le fait de prioriser ces technologies et le commerce, conduit à ignorer dans le système décisionnel le reste des acteurs sociaux.



De plus, pour ces auteurs, l'approche MLP nécessiterait une meilleure conceptualisation de l'espace et des échelles des transitions. « *La théorie de la transition sociotechnique ne parvient pas à bien ancrer les institutions régissant les régimes et les niches dans un contexte territorial spécifique qui permettrait d'expliquer davantage pourquoi les progrès vers la durabilité sont inégaux sur le plan spatial.* » (Lawhon and Murphy, 2011, p.362). Les niveaux régime et niche de la MLP ne sont pas géographiques, ils correspondent conceptuellement au degré de maturité d'un système sociotechnique, le paysage étant un contexte où évoluent les deux autres niveaux.

Enfin, la question du pouvoir et des dynamiques influençant la trajectoire de la transition n'est pas abordée dans l'approche multiniveaux. En effet, dans les transitions environnementales par exemple, la redistribution des ressources entraîne systématiquement des conflits (Avelino and Rotmans, 2009, cité par Lawhon and Murphy, 2011). Ainsi, certains acteurs verront leur vision de la transition appliquée dans les choix politiques tandis que d'autres exprimeront leur désaccord. Il est donc important de comprendre les mécanismes plus fins de ces transitions.

La question de la transition des systèmes agricoles et alimentaires est aujourd'hui un enjeu, le modèle dominant étant de plus en plus contesté du fait des conséquences du changement climatique. Mais ce questionnement concerne également le cadre d'analyse de cette transition. La question de l'agroécologie vient donc éclairer un des horizons de transition des systèmes agricoles et intègre la question des échelles territoriales et des acteurs territoriaux y compris politiques.

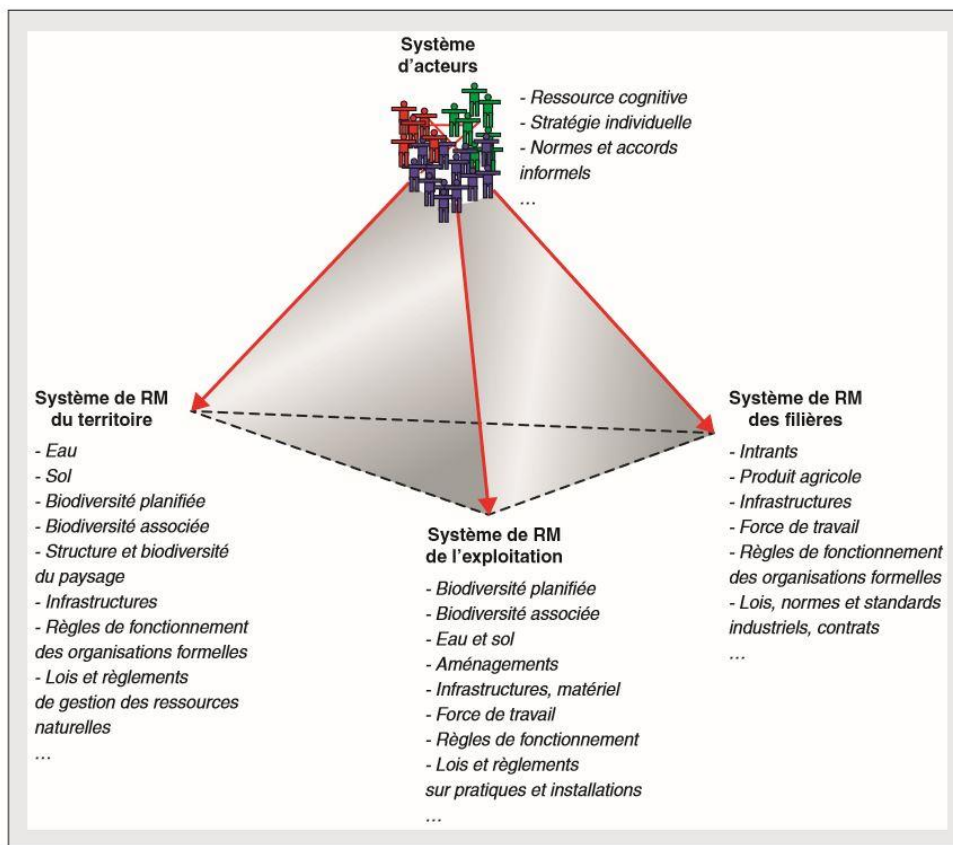
## **1.2 Agroécologie et système agricole territorialisé**

Après avoir défini ces systèmes, cette partie étudiera la manière dont les acteurs politiques s'emparent de ce modèle agricole visant la transition des systèmes agricoles vers la durabilité.

### **1.2.1 Définition du système agro-écologique territorialisé**

L'agriculture doit répondre à de nouveaux défis : nourrir le monde d'aujourd'hui mais aussi celui de demain tout en ayant des écosystèmes en bonne santé capables de fournir de nombreux services. Le modèle dominant productiviste ne correspond pas à ces catégories, n'étant ni durable ni écologique, c'est pourquoi il est urgent de trouver des formes de remplacement (Tiftonell, 2014).

L'agroécologie est très couramment citée lorsque que l'on étudie la transition des systèmes agricoles. Au niveau politique, les acteurs parlent de plus en plus de transition agro-écologique et s'y associent. L'agroécologie est « *l'application de la science de l'écologie, de l'étude, du design et du management des systèmes alimentaires durables, de l'intégration des connaissances produites par les agriculteurs et d'un mouvement social promouvant la transition vers un système alimentaire souverain juste et équitable.* » (FAO, 2018, cité par IPES Food, 2018, p.12). Ce terme regroupe un ensemble de principes et de pratiques très documenté dans la littérature. L'agroécologie diffère de l'agronomie en termes de façon de prendre en compte la diversité biologique, l'échelle, les dynamiques, la gestion des risques ou les indicateurs de performances (Tiftonell, 2014). Les propriétés recherchées dans ce genre de système agro-écologique sont « *l'élasticité, la résilience, la robustesse, la flexibilité et l'adaptabilité.* » (Toffolini et al, 2018) Dans un contexte de changement climatique, ces propriétés permettent également aux systèmes agricoles d'être plus résistants vis-à-vis des extrêmes climatiques (Altieri et al, 2015).



**Figure 1:** Représentation de l'agriculture locale comme un système d'acteurs mobilisant des technologies pour gérer trois types de ressources matérielles. *Source : Duru et al, 2014*

L'agroécologie nécessite un changement de paradigme complet, et implique de reconnaître que l'on ne peut pas tout contrôler et tout connaître (Berthet et al, 2015 cités par Toffolini et al, 2018). Il s'agit d'utiliser la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle produit comme supports de production et comme moyens de régulation. L'augmentation de la diversité au sein des agroécosystèmes permet de réduire l'intervention de l'Homme et d'augmenter ces services.

La diversification des agroécosystèmes sous la forme de polycultures, de systèmes agroforestiers et de systèmes mixtes culture-élevage, accompagnée de l'amélioration générale de l'agrobiodiversité, renforce la résilience des agriculteurs. Les systèmes doivent être intégrés dans « *une matrice paysagère complexe, avec du matériel génétique local adapté déployé dans des systèmes de culture diversifiés gérés avec des sols riches en matière organique et des techniques de conservation et de récolte d'eau.* » (Altieri et al, 2015, p. 882). Selon Toffolini et al (2018), l'agroécologie est ancrée dans le paysage agronomique et socio-économique local, et le maintien des interactions entre les différentes diversités est primordial. On retrouve dans ces principes la seconde forme de modernisation développée par Duru et al (2014) correspondant à une profonde modernisation écologique.

L'agriculture doit être pensée au niveau global, comme un tout au niveau du territoire. Pour traduire cela, l'article de Duru et al (2014) propose une représentation de l'agriculture comme « *un système d'acteurs mobilisant des technologies (flèches) pour gérer trois types de ressources matérielles : de l'exploitation, du territoire et des filières* » (**Figure 1**) (Duru et al, 2014, p.91). Ce modèle peut permettre de concevoir des formes d'agricultures agro-écologiques à l'échelle de territoires, coordonnées et articulées entre elles. L'agriculture territorialisée doit tirer parti des caractéristiques biophysiques, sociotechniques et socio-économiques du territoire. Une diversité d'acteurs doit être mobilisée, ce qui impliquerait donc que la démarche soit participative. Pour repenser le système il faut s'intéresser aux interactions entre acteurs agricoles, acteurs de la gestion des ressources naturelles et infrastructures, politiques et institutions favorables à l'innovation.

Dans son analyse sur la transition vers l'agriculture biologique, Lamine (2012), a également mis en avant, l'importance de l'engagement de l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire territorial. Cela englobe les acteurs locaux des filières de production, de transformation et de distribution. Les coopératives agricoles ont un rôle important tout comme le conseil technique, les politiques publiques territoriales ou territorialisées, les consommateurs et la société civile. Les mobilisations d'acteurs non agricoles émergent donc autour d'un problème localisé qui les touche directement mais avec un travail de « désingularisation » (Cardona, 2013) de leur cause. Défendre l'écologisation de l'agriculture permet de dépasser le problème initial, de toucher une large audience et de favoriser les échanges. Ainsi des pratiques sociales visant la transition se multiplient sur les territoires et concourent à la transition agro-écologique. On peut notamment citer en exemple les fermes de Terre de liens qui développent cet ancrage territorial et impliquent les acteurs du territoire (Fèvre et al, 2017). Mais pour construire un projet agri-alimentaire territorial se pose la question de la construction d'une vision politique cohérente. En effet, il y a encore un manque de légitimité politique du lien entre la question agricole et la question alimentaire, celles-ci demeurant déconnectées dans les responsabilités et compétences politiques et institutionnelles (Lamine, 2012).

### 1.2.2 Rôle des acteurs publics dans la transition agro-écologique

Dans la littérature scientifique, il est difficile de trouver des travaux traitant de la transition agro-écologique à un échelon régional. Cependant plusieurs textes émanent des institutions publiques.



Dans un premier temps, l'État s'est saisi de la transition agro-écologique. En 2012, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a présenté le projet agro-écologique pour la France. Ce projet a pour objectif de permettre aux agriculteurs et aux acteurs du monde agricole de construire de nouveaux systèmes de production agro-écologiques sur les territoires et d'améliorer ainsi la triple performance de l'agriculture française. En 2013, l'objectif est d'engager entièrement l'agriculture dans ce modèle à l'horizon 2025. Dans ce projet, l'agriculture doit être économe en intrants et en énergie et préserver les ressources naturelles. Un plan d'action est élaboré avec les partenaires institutionnels : représentants de l'administration, syndicats agricoles, professionnels, chercheurs, Régions de France, les Parcs Naturels Régionaux, ... Il comprend 16 chantiers regroupés en 10 axes et plus de 70 actions (MAAF, 2016). L'agroécologie a été inscrite dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et constitue le socle sur lequel le gouvernement a souhaité fonder le développement de l'agroécologie. L'objectif de l'État est de mobiliser l'ensemble des acteurs dans cette transition agro-écologique. Pour cela, il s'agit de former la jeunesse qui sera la prochaine génération d'agriculteurs, de sensibiliser les acteurs et de les mobiliser avec la mise en place d'une gouvernance partenariale du projet, d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques en termes de conseils et de soutien financier et de mobiliser les filières dans leur ensemble. Dans ce projet, la recherche scientifique doit permettre de lever les freins techniques identifiés par les agriculteurs. L'État utilise donc des termes consensuels pour essayer de réunir les différents acteurs autour de la notion d'agroécologie, mais avec des définitions et des objectifs qui lui sont propres et qui peuvent différer de la littérature pour s'adapter à la réalité du territoire.

Les régions émergent comme des acteurs cohérents pour actionner la transition écologique et énergétique. D'une part, grâce à leur proximité avec les territoires par rapport à l'État, mais aussi avec leurs nouvelles compétences. En effet, un changement institutionnel s'est opéré avec la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) promulguée en août 2015 et a confié le développement économique et environnemental aux régions. En étant désignées autorité de gestion du second pilier de la politique agricole commune (PAC), les régions obtiennent un levier financier pour la transition avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce fonds contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus résilient face au changement climatique et plus compétitif. Il est doté en France de 11,4 milliards d'€ pour la période 2014 – 2020. Chaque Conseil régional est ainsi l'autorité de gestion d'un ou plusieurs programmes de développement rural<sup>1</sup> (PDR). Néanmoins, l'État reste présent en imposant un cadre national aux régions qui proposent des orientations communes aux programmes de développement rural régionaux pour l'égalité des territoires. Le document prévoit qu'une synthèse des mesures mobilisées pour répondre aux orientations du Projet agro-écologique et aux objectifs environnementaux de l'accord de partenariat figure dans chaque PDR régional. Le ministère de l'Agriculture a élaboré un guide pour aider les régions dans la rédaction de ces PDR. Il présente ainsi le projet agro-écologique de la France écrit en 2012 où on retrouve l'objectif de triple performance : l'agriculture doit être performante au niveau environnemental, économique, humain et social à toutes les échelles. Il faut intégrer le caractère systémique de l'exploitation et ses interactions avec son environnement (MAAF, 2014).

Au-delà de l'exploitation agricole, la transition nécessite des changements « *au niveau des territoires, des filières, de l'ensemble des acteurs du développement agricole, et intéresse l'aval jusqu'aux consommateurs eux-mêmes. Une évolution générale du « système alimentaire» - qui englobe l'amont et l'aval – est nécessaire pour accompagner l'agroécologie.* » (MAAF, 2014, p.8). C'est pourquoi les régions, en tant que pilotes de la politique agricole et du développement rural à l'échelon régional, ont un rôle important dans la mobilisation des acteurs du territoire.

---

<sup>1</sup> Certaines régions peuvent avoir plusieurs PDR car ils ont été élaborés avant la fusion des régions.





Devant l'émergence de l'enjeu de transition des systèmes agricoles et alimentaires et leur reconnaissance comme problème public (avec par exemple les États Généraux de l'Alimentation (Egalim) fin 2017), plusieurs acteurs locaux, comme les régions, se mobilisent.

Région de France a ainsi réalisé un document appelé : Le Livre blanc des régions pour une agriculture durable et une alimentation responsable. Les régions se sont fortement impliquées dans le débat national et des propositions ont été faites selon une logique « filières » à dominante économique et une logique « territoire » tenant compte aux multiples dimensions de la transition. Cependant, les dispositifs concernant l'aspect de développement économique ont été majoritaires et peu de propositions ont été faites avec une dimension territoriale (Régions de France, 2018).

Pour accompagner la transition et tenir compte des enjeux et contextes territoriaux, les régions disposent de plusieurs leviers grâce à leurs différentes compétences qui découlent de la compétence de développement économique du territoire.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, l'objectif est de valoriser les démarches innovantes et ascendantes. Ces démarches collectives partant des territoires sont concrètes et adaptées, elles ont une meilleure diffusion et permettent de faire changer les pratiques.

Les régions s'occupent de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et des établissements d'enseignement agricole. Elles peuvent donc mettre en place des mesures pour faire de ces restaurations collectives des modèles d'une alimentation saine et responsable, lutter contre le gaspillage, etc.

La coordination sur le territoire des actions en faveur de l'économie et de l'animation des pôles de compétitivité est à la charge des régions. Leur objectif est donc de créer plus de valeur ajoutée au travers des filières agricoles alimentaires et non alimentaires ancrées dans les territoires. Cela passe par le développement de filières territorialisées avec le partage de compétences pour mutualiser les travaux de recherche. Le changement de pratiques au sein des exploitations, peut entraîner une prise de risques pour les agriculteurs, c'est pourquoi les régions souhaitent les soutenir et protéger leurs revenus.

Enfin, pour mettre en œuvre la transition agro-écologique, les régions ont besoin d'être en phase avec la nouvelle programmation de la PAC. Ainsi, les régions proposent que la stratégie nationale PAC défendue par la France auprès de la Commission européenne soit coconstruite par l'État, les régions en lien avec les acteurs socioprofessionnels de façon ascendante. Il y a donc une forte volonté des régions pour impliquer l'ensemble des acteurs autour de la transition agricole et alimentaire dans les territoires : elles ont un rôle moteur dans cette transition et d'accompagnateurs des acteurs dans cette dynamique.

Ainsi on s'interroge sur la manière dont les régions s'emparent de la transition agro-écologique, les stratégies qu'elles utilisent et comment elles intègrent les spécificités de leur territoire en matière d'enjeux et d'acteurs.

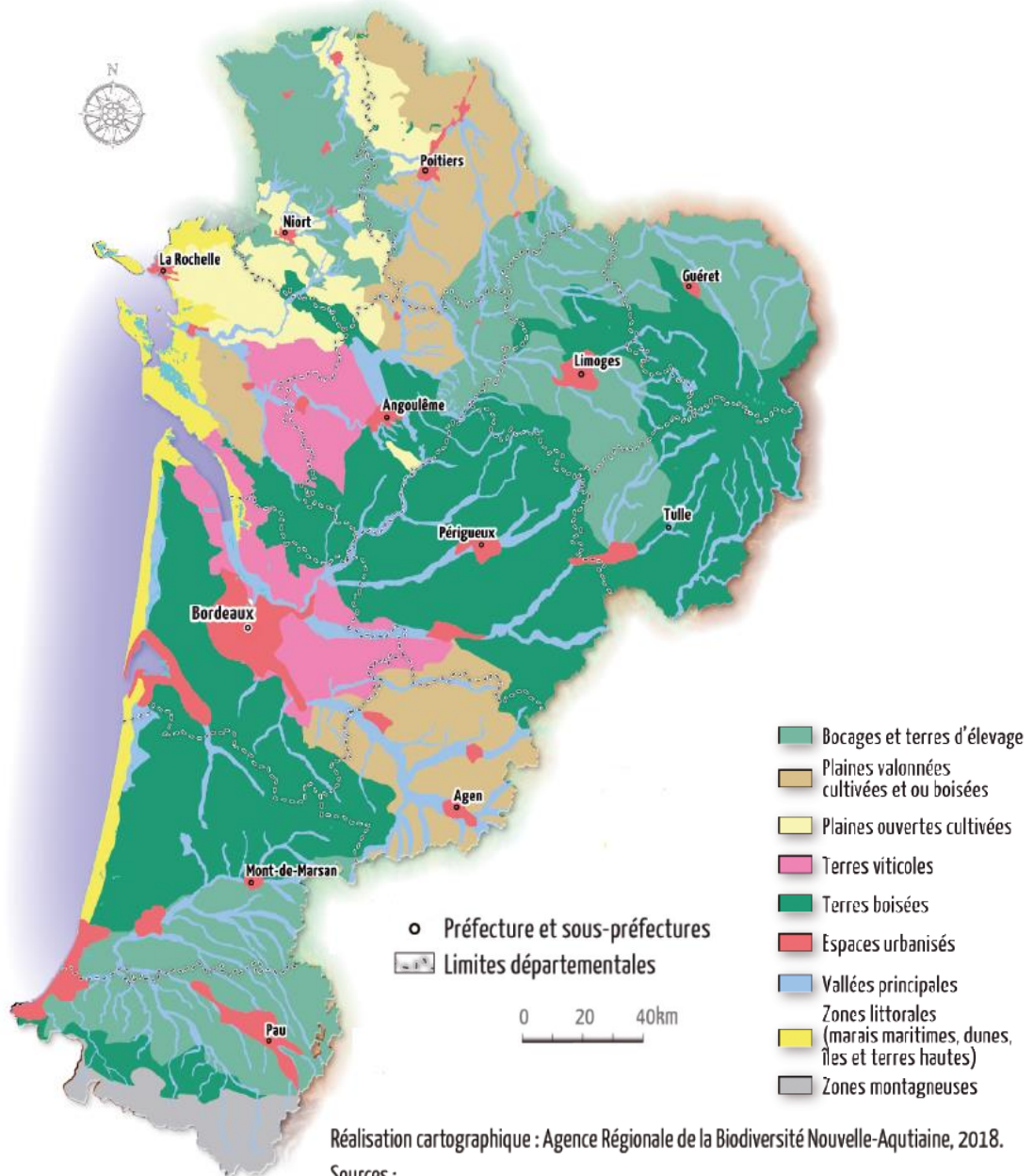
Des questions sous-jacentes émergent alors :

- Quels sont les grands objectifs à atteindre pour une région en matière de transition ?
- Quels sont les freins, les besoins et les attentes des acteurs du territoire ?
- Quelles sont les démarches que la région peut mettre en place pour les accompagner ?
- Quels sont les freins et leviers de la région ?

Pour y répondre, ce mémoire va étudier le cas de la région Nouvelle-Aquitaine qui a décidé de mettre en place une feuille de route régionale sur la transition écologique et énergétique. Le stage s'est déroulé à la direction de l'Agriculture, ce mémoire traitera donc plus particulièrement de la mise en place de cette feuille de route pour les politiques agricoles.



**Figure 2:** Carte de situation de la région Nouvelle-Aquitaine en France. *Source : Préfecture Nouvelle-Aquitaine, 2015*



Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2018.

Sources :

Partie Poitou-Charentes : © Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes- Aubel, Bigot, Collin, Defrance - OUTSIDE, 1999.

Partie Aquitaine et Limousin : © Département de la Gironde, 2012, © Agence Européenne de l'Environnement, SOeS, 2012 (Corine Land Cover), © IGN/Agences de l'eau/BD CarTHAgE®, 2014.

**Figure 3:** Carte paysagère de la région Nouvelle-Aquitaine. *Source : Acclimaterra, Le Treut (dir), 2018*

## 2 La région Nouvelle-Aquitaine : Projet d'une feuille de route sur la transition des systèmes agricoles

Dans un premier temps, le territoire de la nouvelle grande région va être présenté globalement, pour comprendre ses caractéristiques et ses enjeux, puis plus spécifiquement sur l'agriculture. La suite sera alors consacrée à la présentation de l'institution où ce stage a été effectué, avec l'étude de son fonctionnement, des outils à sa disposition et de sa stratégie politique ayant mené à la création de la feuille de route. Enfin, toute la méthodologie de mise en place de cet outil sera expliquée.

### 2.1 État des lieux du territoire et de l'agriculture régionale

#### 2.1.1 Présentation de la région Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 1er janvier 2016, les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont fusionné pour former la Nouvelle-Aquitaine. Elle comprend désormais 12 départements et est entourée des régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de Loire et Pays de la Loire (**Figure 2**).

En 2016, la population totale est de 5,99 M de personnes ce qui représente 8,9% de la population française (4<sup>e</sup> en France). Il s'agit de la plus grande région de France avec une superficie totale de 84 036 km<sup>2</sup> soit 15% du territoire, et une des moins denses avec 70hab/km<sup>2</sup> en moyenne (INSEE, 2016). On remarque néanmoins une grande disparité de densité selon les départements (148 hab/km<sup>2</sup> en Gironde contre 23 en Creuse) (Direccte, 2017). La croissance de la population (0,6% annuel entre 2009 et 2014) repose sur un solde migratoire positif et est particulièrement marquée en périphérie des grandes agglomérations, sur le littoral et dans les vallées où se concentre l'activité économique (INSEE, 2016). La surface des grandes aires urbaines augmente (+84 422 ha de surfaces artificialisées sur la Région entre 2006 et 2014) car les logements et terrains en périphérie sont moins chers et offrent un meilleur cadre de vie (Acclimaterra, Le Treut (dir) 2018). Cet étalement urbain a pour conséquence d'amplifier les déplacements routiers et donc les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais surtout il implique une artificialisation des sols naturels (-4800 ha entre 2006 et 2014) et agricoles (-79 623 ha entre 2006 et 2014) (Acclimaterra, Le Treut (dir) 2018).

Le secteur économique prépondérant est le tertiaire (3/4 de la valeur ajoutée) et notamment le tertiaire marchand lié aux services à la personne et au tourisme (INSEE, 2016). La Région est très attractive et possède de nombreux sites touristiques de tous types (balnéaires, montagnard, gastronomique, culturel, ...). La Nouvelle-Aquitaine offre en effet une grande diversité de paysage à l'échelle de la Région mais assez peu à un niveau plus local (**Figure 3**). Le territoire est très marqué par l'eau avec sa façade littorale, les estuaires et nombreux cours d'eau mais aussi par la présence de forêts, avec un tiers de la surface régionale qui est boisée. Des massifs montagneux sont présents à l'est et au sud. Le reste du territoire est consacré à l'agriculture avec une diversité importante de production. L'agriculture et la forêt occupent 84% de la surface régionale (Acclimaterra, Le Treut (dir) 2018).

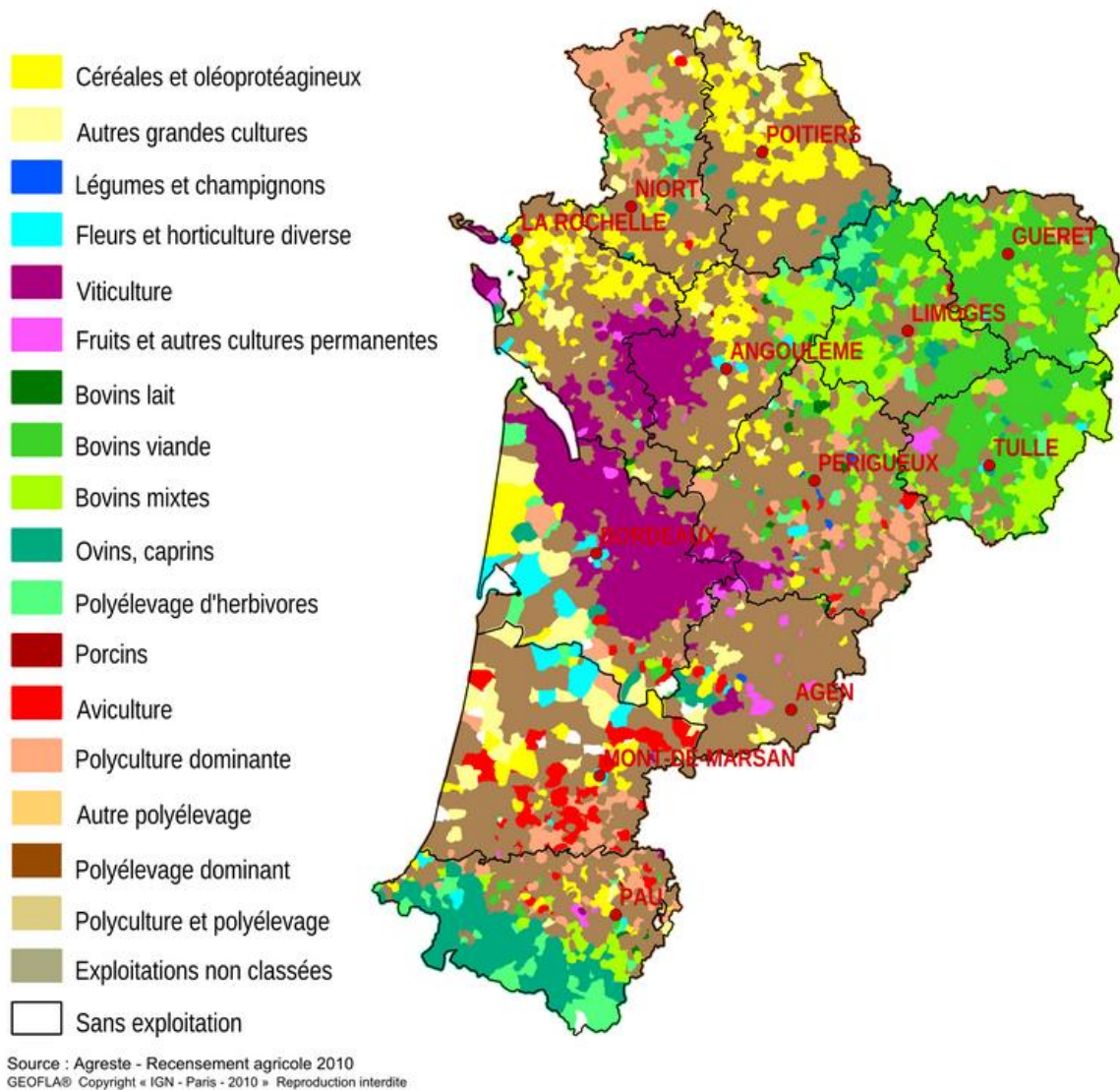


Figure 4: Orientation technico économique des communes de Nouvelle-Aquitaine. Source : Agreste, 2010 cité par Agreste, 2019a



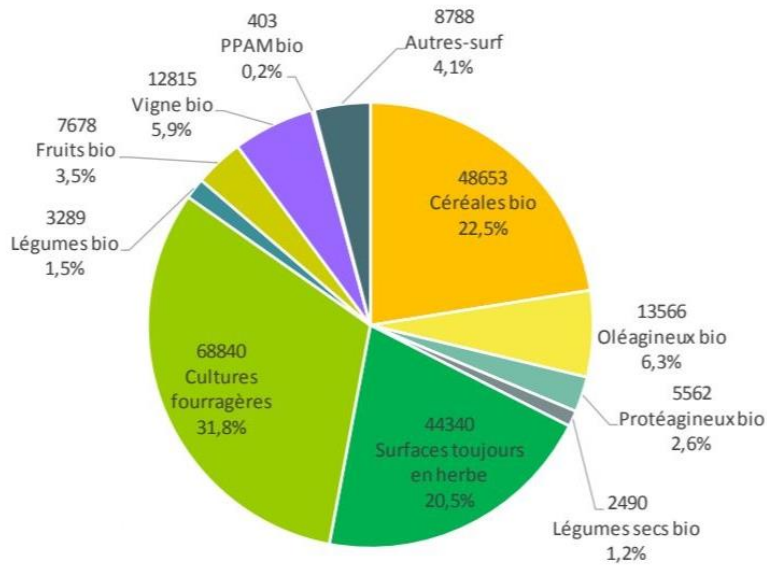
## 2.1.2 Un immense territoire dédié à l'agriculture

L'agriculture est un secteur clé de l'économie régionale, avec près de 70 700 exploitations sur le territoire (DRAAF, 2018), le secteur agricole est également un axe majeur d'aménagement et de maintien des emplois en zone rurale. La Nouvelle-Aquitaine est la première région française et la deuxième en Europe pour la valeur de sa production agricole, et la première région en France en ce qui concerne sa superficie agricole. En 2017, la surface agricole utile (SAU) était de 4,2 millions d'ha. L'agriculture de Nouvelle-Aquitaine se compose principalement de petites et moyennes exploitations agricoles avec une moyenne de 56ha contre 63ha au niveau national (Agreste, 2019a).

L'orientation technico économique des exploitations agricoles se caractérise par une grande diversité à l'échelle de la Région mais avec des territoires spécialisés localement (**Figure 4**) :

- 54% des exploitations font de l'**élevage** et il s'agit de l'activité principale pour les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux, les autres ayant une orientation **polyculture-élevage**. La région Nouvelle-Aquitaine est la première région française en élevage allaitant avec 18 800 éleveurs et 22 % du cheptel national. La production de veaux de races à viande est également très présente sur le territoire et représente 29 % de la production nationale. On trouve 2600 exploitations en bovins lait produisant 1,2 Md de litres (chiffre d'affaires (CA) 400 M€), il s'agit de la 3<sup>ème</sup> activité agroalimentaire régionale. La filière caprine laitière regroupe 1500 exploitations et 17 entreprises laitières, son CA est de 800 M d'euros (Agreste 2019a).
- 25% des exploitations de la Région sont orientées « **grande culture** » et occupent  $\frac{1}{3}$  de la SAU régionale dont plus de 80% en cultures céréalières avec 3 millions de tonnes produites en blé et 4,5 millions de tonnes en maïs. En termes de débouchés, 40 à 50% de la collecte régionale de céréales sont vendus à l'étranger. Cela a représenté un CA export de 1,5 milliard d'euros en 2018 avec 4,5 M de tonnes (dont 50% de blé et 30% de maïs). En 2017, 71 900 ha de protéagineux et soja ont été produits, ce qui représente 16% de la SAU nationale (Agreste, 2019a).
- 15% des exploitations ont une orientation **viticole**. 216 000 ha sont consacrés à la vigne dont 61% en vin d'Appellation d'Origine Protégée et 35% en vins AOP aptes à la production d'eaux-de-vie (Cognac, Armagnac). Les produits issus de la vigne représentent  $\frac{1}{3}$  de la production agricole en valeur. Les principaux ensembles viticoles se situent autour de Bordeaux et Cognac (Agreste 2019a).
- La filière **fruits et légumes** représente plus d'un milliard de CA en Nouvelle-Aquitaine, soit 11 % de la production agricole régionale, avec près de 84 000 ha. Les principales cultures fruitières sont les prunes à pruneaux, les noisettes, le kiwi, les noix et châtaignes, les pommes et les fraises. Au niveau des légumes, on retrouve le maïs doux (82% de la production française), les haricots verts, les asperges, le melon et les carottes (Agreste 2019a).
- Sur le littoral, la **conchyliculture** est une activité importante. La Région possède 2 grands bassins de production d'huîtres : Marennes-Oléron et Arcachon et la production de moules se fait essentiellement dans la baie de l'Aiguillon. En 2015, 71 000 T de coquillages ont été produits (40% de la production nationale) ((Acclimaterra, Le Treut (dir) 2018).
- La Nouvelle-Aquitaine est la 2<sup>e</sup> région productrice de **miel** (2 744 tonnes en 2017), et compte 5 853 apiculteurs pour près de 177 000 colonies d'abeilles. Cependant, la filière connaît une baisse de production sans précédent et est régulièrement confrontée à des pertes importantes de cheptel (Agreste 2019b).

**Assolement bio de Nouvelle-Aquitaine en 2017**  
(En ha et % de la SAU totale)



**Figure 5:** Assolement bio de Nouvelle-Aquitaine en 2017 (en ha et % de la SAU totale). *Source : Interbio, Kaserer, 2018*

La Nouvelle-Aquitaine s'est beaucoup investie dans les productions sous signe d'identification de l'origine et de la qualité avec 218 produits SIQO en 2019 et 40% des exploitations engagées dans une production sous SIQO. Les SIQO sont le reflet de la grande diversité de cultures et de production du territoire régional : Veau du Limousin, Chabichou du Poitou, Asperges des sables des Landes, Bœuf de Chalosse, Pomme du Limousin, Piment d'Espelette, sont autant de SIQO emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle-Aquitaine est la 2<sup>e</sup> région française pour sa production biologique. En 2018, elle comptait 6157 exploitations agricoles certifiées agriculture biologique (AB) et 7% de la SAU régionale. Le CA des entreprises agro-alimentaires bio était de 1,5 milliards d'euros en 2018. 72% des Néo-Aquitains ont consommé du bio au moins une fois par mois en 2018. Près de deux tiers de la surface bio sont destinés à l'alimentation animale sous forme de cultures fourragères, et de prairies permanentes et de céréales autoconsommées (**Figure 5**). Les filières dominantes sont les poulets de chair (30,4%) et les bovins allaitants (30,6%) (Interbio, Kaserer, 2018).

Depuis avril 2019, la Région porte sa propre certification collective « Haute valeur environnementale (HVE) Nouvelle-Aquitaine ». Cette certification, délivrée par un organisme indépendant, atteste d'un engagement de résultats. La performance environnementale de l'exploitation est évaluée par des indicateurs précis sur le plan de la biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de fertilisation et de ressources en eau. Les exploitations certifiées s'engagent ainsi dans une démarche de progrès qui leur permet de valoriser au plus juste leurs produits auprès des consommateurs via un logo HVE accompagné d'une mention valorisante. Dans la Région, 630 exploitations sont certifiées avec pour l'instant une majorité en viticulture, n'étant pas encore très adaptée aux élevages.

Concernant les circuits courts, ce sont actuellement environ 14 340 exploitations qui commercialisent tout ou une partie de leur production en circuits courts soit une moyenne de 17% par rapport au total des exploitations, alors que la moyenne nationale est de 15%. La vente à la ferme concerne près d'un producteur sur deux en circuit court, le second mode de commercialisation pratiqué est la vente sur les marchés avec plus d'un producteur sur cinq. Les structures de vente collective se développent également avec 62 magasins de producteurs comptabilisés en Nouvelle-Aquitaine. Enfin des plateformes virtuelles ou physiques permettant le regroupement de l'offre locale notamment pour la restauration collective s'organisent pour mailler le territoire et répondre à la demande (Région Nouvelle-Aquitaine, 2018).

La coopération agricole a une place importante et structure les filières régionales. Coop de France Nouvelle Aquitaine est la représentation unifiée des coopératives de la Région, il regroupe 270 coopératives, 150 filiales de transformation et plus de 1700 coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Cela représente les ¾ des agriculteurs et plus de 29 000 salariés. La plupart des filières régionales sont représentées (COOP de France, 2019):

- Sur la filière grandes cultures environ 85 % de la production régionale sont collectés par des organismes stockeurs (coopératives et négoce), le reste est utilisé sur l'exploitation essentiellement en nutrition animale.
- Sur la filière fruits et légumes avec près de 60% du CA, 61 coopératives sont spécialisées ou impliquées dans la production de fruits et de légumes, soit près d'un quart des coopératives de Nouvelle-Aquitaine. Elles représentent environ 4700 adhérents pour 1500 salariés à la production. Parmi elles :
  - 40 coopératives collectent des fruits de vergers (Pommes, prunes, noisettes, noix, kiwis, etc. ...)

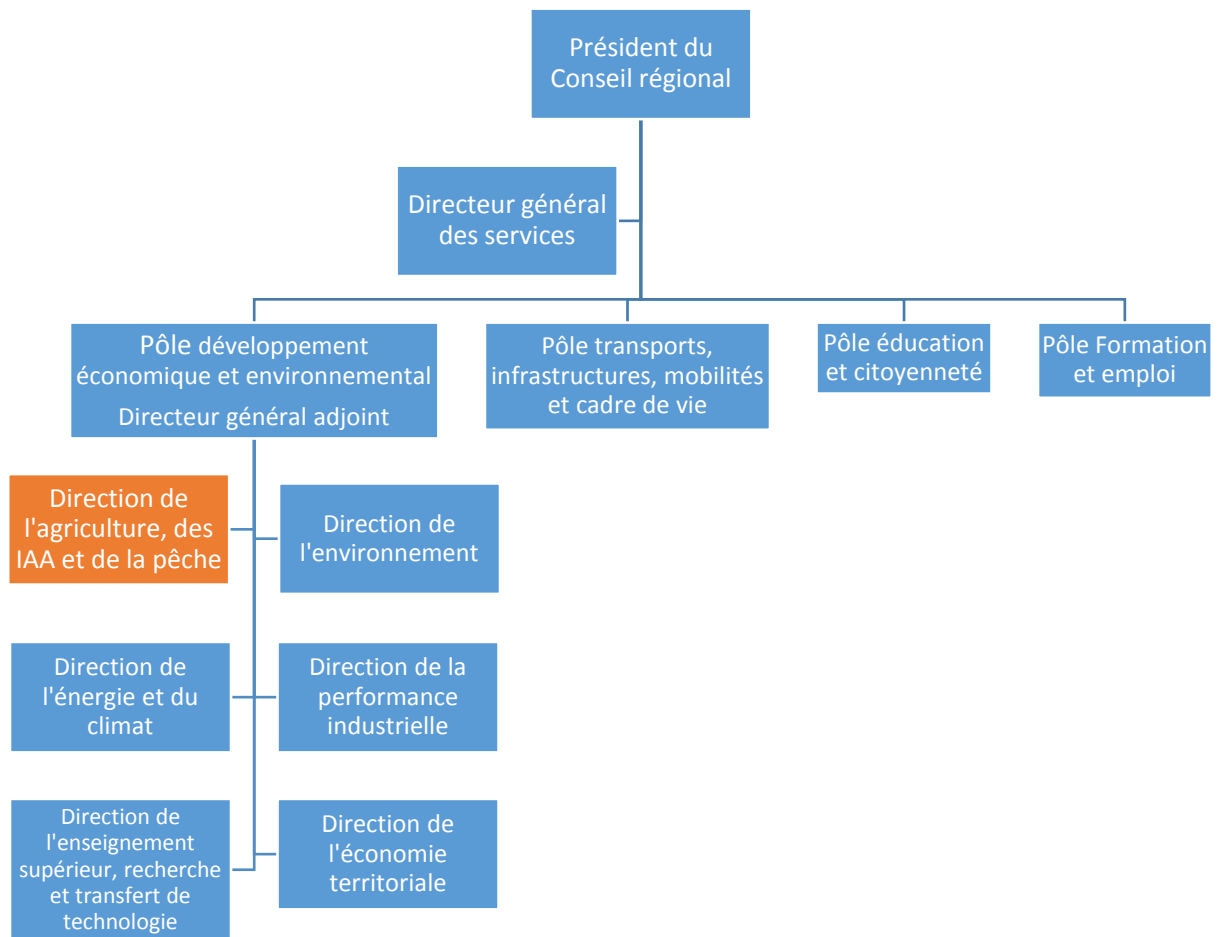


Figure 6: Organigramme des services du Conseil régional. Source : Auteur du mémoire, 2019

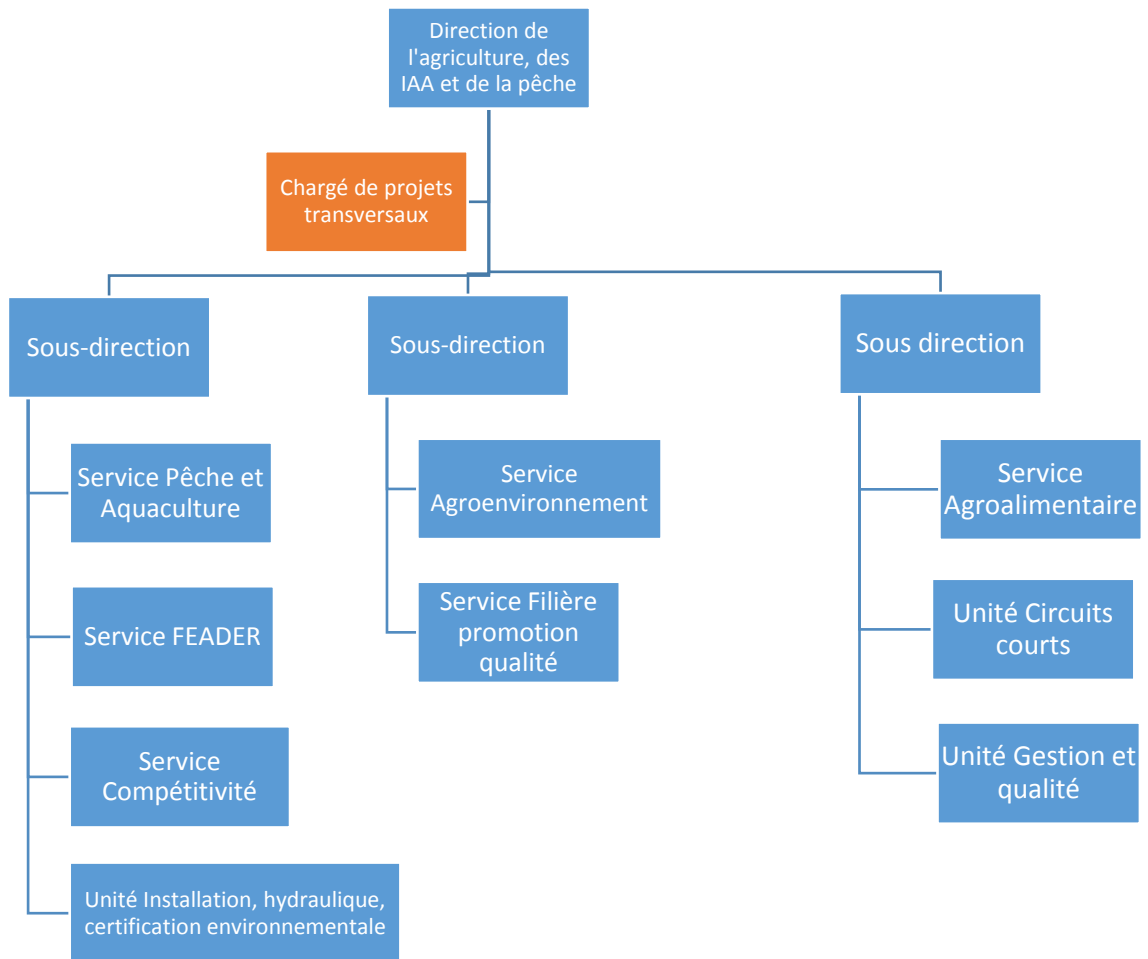


Figure 7: Organigramme de la direction agriculture. Source: Auteur du mémoire, 2019



- 21 sont impliquées dans la collecte de fruits et de légumes de plein champ ou cultivées sous serre
- Sur les filières animales (viande ou lait) avec environ 50% de la collecte
- Sur la filière viticole avec 25% des surfaces
- Sur la filière agroalimentaire avec 40% du chiffre d'affaires
- Sur la filière aquaculture avec 90% de la production

L'économie de la région Nouvelle-Aquitaine dépend ainsi largement de l'exploitation des ressources naturelles, et donc de leur gestion durable. Un très grand nombre d'acteurs ont un rôle à jouer dans la transition des systèmes agricoles, que ce soient les agriculteurs, les coopératives, les chambres d'agriculture ou encore les instituts techniques et de recherche et l'enseignement. C'est pourquoi, la Région souhaite les mobiliser pour qu'ils contribuent à l'accélération de la transition énergétique et écologique de la Région et plus particulièrement la transition agro-écologique des systèmes agricoles.

## 2.2 Présentation du Conseil régional et définition de sa stratégie politique

En France, les régions sont des divisions administratives du territoire. À la suite des lois de décentralisation en 1986, elles sont devenues collectivités territoriales. Pour s'engager plus largement dans la transition écologique et énergétique, le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une feuille de route concernant l'ensemble des politiques de la Région. Afin de mieux comprendre le processus de mise en place de cet outil, il semble indispensable de comprendre le fonctionnement interne de cette institution en général et les stratégies politiques spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine.

### 2.2.1 Fonctionnement d'un Conseil régional

Le Conseil régional est l'assemblée délibérante gérant les affaires de la Région. Les membres du Conseil sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans. En décembre 2015, les électeurs de la Région ont élu les 183 membres de l'assemblée et en janvier 2016 et Alain Rousset a été nommé Président par l'assemblée. La fin de leur mandat sera en 2021.

Le président dirige l'exécutif régional constitué des vice-présidents. Chaque vice-président a la responsabilité de tout ou partie d'une compétence régionale et est chargé d'appliquer la politique souhaitée par la majorité. On en retrouve par exemple un pour l'agriculture, l'environnement et la transition énergétique. Le président est conseillé par les membres du cabinet qui assurent une fonction de veille, de suivi et de préparation des orientations ou décisions du président, et de l'exécutif dans les domaines qui leur sont confiés.

La préparation des dossiers et de l'application des décisions prises par les élus est confiée aux agents administratifs de la Région. Pour ce mémoire, j'ai donc travaillé à la direction de l'Agriculture avec la personne chargée des projets transversaux (qui concernent l'ensemble des services de l'agriculture) et avec le chef du service agroenvironnement (**Figures 6 et 7**). La rédaction de la feuille de route est confiée aux agents des différentes directions et les élus seront concertés à différents moments avant de voter le document final.

L'ensemble des élus siègent au moins une fois par trimestre à l'assemblée plénière pour décider des grandes orientations de la politique régionale, examiner et adopter le budget ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis.

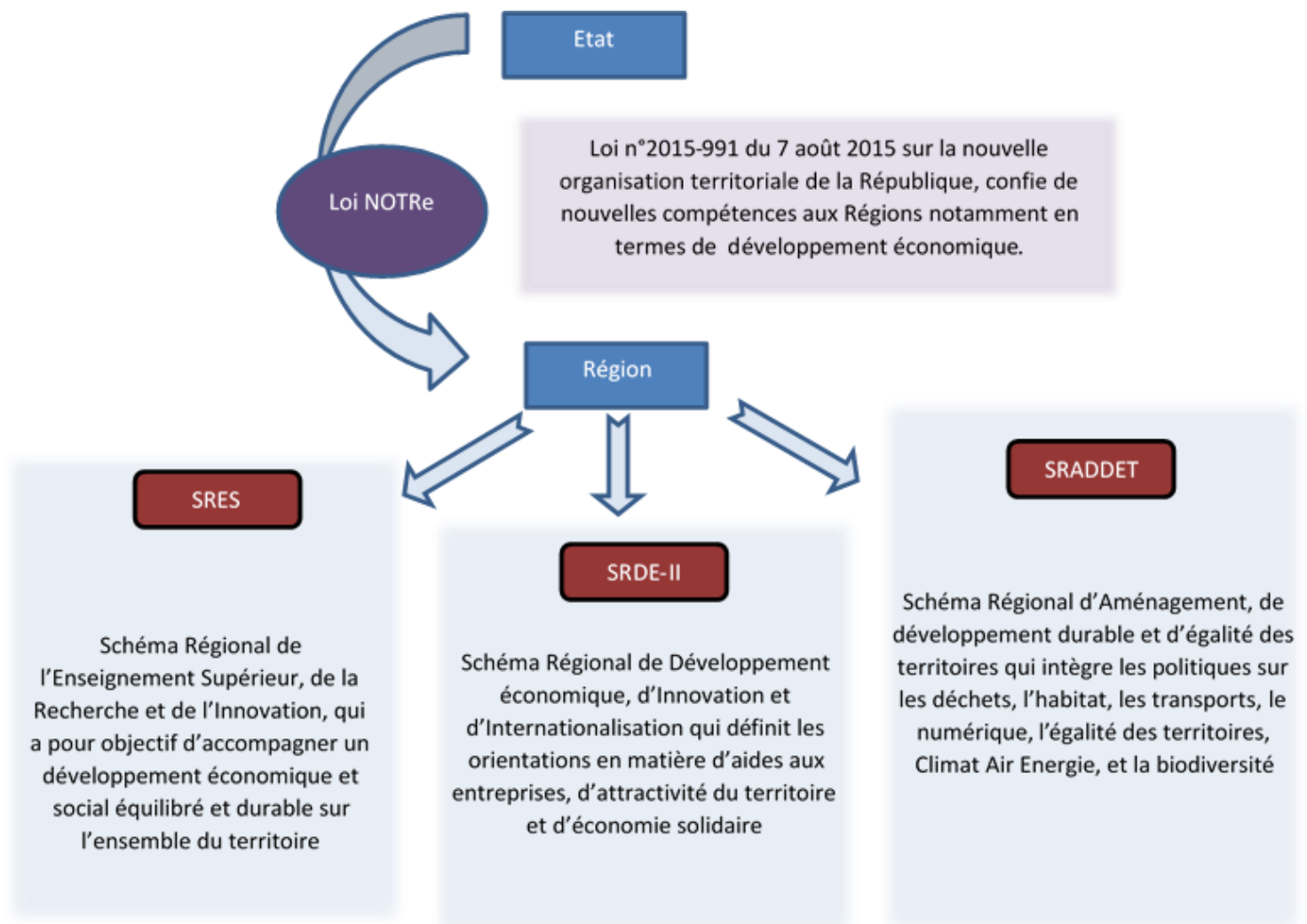


Figure 8: Schéma des nouvelles compétences régionales. Source : Auteur du mémoire, 2019

C'est donc en assemblée plénière que la feuille de route finale sera votée. Des commissions examinent au préalable de manière approfondie des dossiers montés par les services. On distingue 10 commissions, traitant chacune d'un domaine (agriculture, transport, ...) correspondant aux missions du Conseil régional. Ils élaborent les délibérations pour les gros dossiers comme le budget ou les grandes lignes politiques en vue du vote à l'assemblée plénière. Chaque conseiller régional appartient à une des commissions sectorielles. Toutes les commissions vont donc examiner la feuille de route.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est sollicité pour donner son avis sur la feuille de route, il a un rôle consultatif. Cela offre un éclairage complémentaire aux élus. Il est composé de représentants des acteurs socioéconomiques de la société civile : entreprises, syndicats, chambre d'Agriculture, organisations non gouvernementales (ONG), ... Les membres du CESER font également partie des groupes inter-assemblées (GIA). Ils sont constitués de 18 élus du Conseil régional et de 18 personnes du CESER. Il existe 12 GIA correspondant aux directions de la Région et tout comme les commissions, ils examineront la feuille de route.

### 2.2.2 Les outils d'intervention de la Région

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses domaines de compétences et de ses règlements d'intervention, propose des aides et des dispositifs de soutien et d'accompagnement. Différents schémas réglementaires précisent les stratégies de la Région (**Figure 8**).

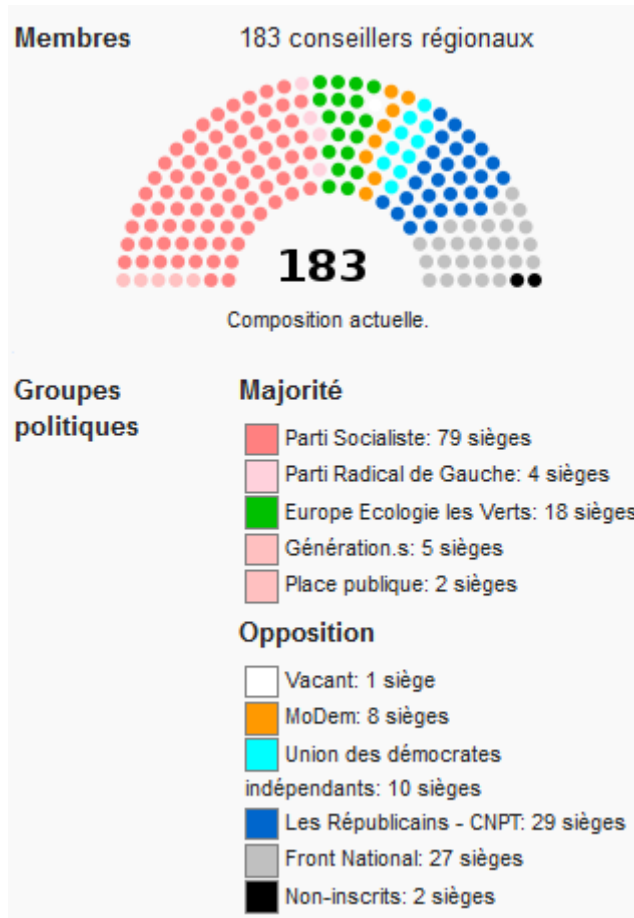
Les aides peuvent s'adresser aux particuliers, entreprises, associations et collectivités ou établissements publics. La Région peut engager des dépenses pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices. Des dotations peuvent aussi être affectées à des dépenses de fonctionnement c'est-à-dire pour verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

La plupart des aides agricoles ont une part de financement FEADER notamment les aides surfaciques comme les mesures agroenvironnementales et climatiques et l'agriculture biologique (MAEC), l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et les aides au maintien et à la conversion en agriculture biologique. Les aides non surfaciques comportent les aides à l'installation et les différentes aides à l'investissement.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), figurant dans chaque PDR, a pour principe d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles pour se moderniser. La stratégie de ce plan est basée sur 4 priorités : l'élevage, le végétal, l'amélioration des performances énergétiques et l'encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique.

### 2.2.3 Stratégie politique de la région Nouvelle-Aquitaine

Les 183 conseillers régionaux de la Nouvelle-Aquitaine se répartissent au sein de 10 groupes politiques. (**Figure 9**) Le président de la Région, Alain Rousset, est membre du Parti Socialiste (PS). Lors de sa campagne électorale en 2015, son programme comportait 4 grands axes : mettre en place davantage de méthodes concertées, faire de l'aménagement du territoire et améliorer les transports, créer de nouveaux emplois grâce à l'innovation, l'investissement et la formation et enfin s'investir dans la transition énergétique et climatique. En effet, les différents rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont été des déclencheurs pour Alain Rousset, face au changement climatique, il a la volonté d'accompagner l'ensemble du territoire dans cette transition. En tant que président de l'ex-région Aquitaine, il s'était déjà entouré de scientifiques.



**Figure 9:** Structure du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. *Source : Wikipédia, 2019*

. Un groupe transdisciplinaire créé en 2011 était sous l'égide du climatologue Hervé Le Treut qui a participé aux cinq premiers rapports du GIEC. Avec un groupe de 15 chercheurs, il a produit un ouvrage en 2013, mobilisant l'expertise de 163 experts qui ont évalué les impacts du changement climatique, établi un bilan des enjeux et des défis et fait des recommandations pour les décideurs.

Pour être élue au second tour, une alliance a été faite avec Europe Ecologie les Verts (EELV ou les Verts) afin de former la majorité au sein du Conseil régional. On retrouve dans le programme d'EELV la volonté de remettre de la proximité dans les territoires avec plus de concertation, véritable défi après la fusion des 3 régions, et de mettre l'importance sur la transition énergétique et du climat. Avec cette alliance, des concessions ont été faites des deux côtés au niveau des choix politiques. Au sein du Conseil régional, les Verts président les commissions et les GIA et la cheffe de file du parti, Françoise Coutant, est vice-présidente chargée de la transition énergétique et du climat.

Mais la cohabitation est difficile au sein de la majorité, les élus EELV ont du mal à trouver leur place et attendent des actions concrètes pour le changement climatique. Le projet de rédaction d'une feuille de route des politiques régionales pour actionner la transition énergétique et écologique intervient donc à une période charnière pour la majorité. Si la feuille de route ne satisfait pas les partisans du groupe EELV, ils risquent en effet de quitter la majorité. Ce projet est un accélérateur pour la 2<sup>e</sup> partie du mandat régional, il correspond à la fin des programmations actuelles et fait suite aux différents plans nationaux.

Ainsi, la volonté politique d'Alain Rousset est que la région Nouvelle-Aquitaine soit exemplaire et qu'elle soit la première région française de la transition énergétique et du climat. Celle-ci comprend la transition agro-écologique, l'agriculture ayant une place importante dans cette Région comme nous avons pu le voir. Le projet régional de transition présenté sur la feuille de route doit être « disruptif », fixer des objectifs régionaux ambitieux, définir d'autres choix de modèles et de solutions, et faire évoluer les métiers et les compétences. En préalable, le président souhaite que les politiques existantes de la Région et les travaux réalisés ou en cours soient mis en valeur pour partager le chemin parcouru. En effet, la Région s'est déjà engagée dans la transition écologique et énergétique mais ce n'était pas suffisant, il s'agit de massifier et d'accélérer les changements de pratiques dans les différents secteurs. Pour faire cela tout en créant des opportunités pour l'activité économique, la Région va mobiliser plusieurs leviers qui seront développés sur la feuille de route.

## **2.3 Méthode d'élaboration de la feuille de route pour la transition agro-écologique**

### **2.3.1 Mise en place d'un outil pour activer la transition énergétique et climatique : « une feuille de route » régionale**

Une feuille de route est un document physique ou virtuel décrivant les buts à atteindre, recensant les moyens d'y arriver, les principes à suivre, les valeurs à respecter, les priorités et les échéances. La feuille de route souhaitée par le président, définit les grandes lignes de la stratégie politique de la Région à l'horizon 2030. Elle concerne l'ensemble des politiques de la Région et doit donc mobiliser l'ensemble des services et des élus. C'est pourquoi l'annonce de cette décision a été faite en séance plénière en octobre 2018. Le projet global de feuille de route a été nommé « Néo Terra » par le président en lien avec le comité scientifique Acclimaterra<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Acclimaterra est un comité scientifique dirigé par le climatologue Hervé le Treut et lancé en 2016 à l'initiative de la région Nouvelle -Aquitaine à la suite du groupe transdisciplinaire d'Aquitaine.

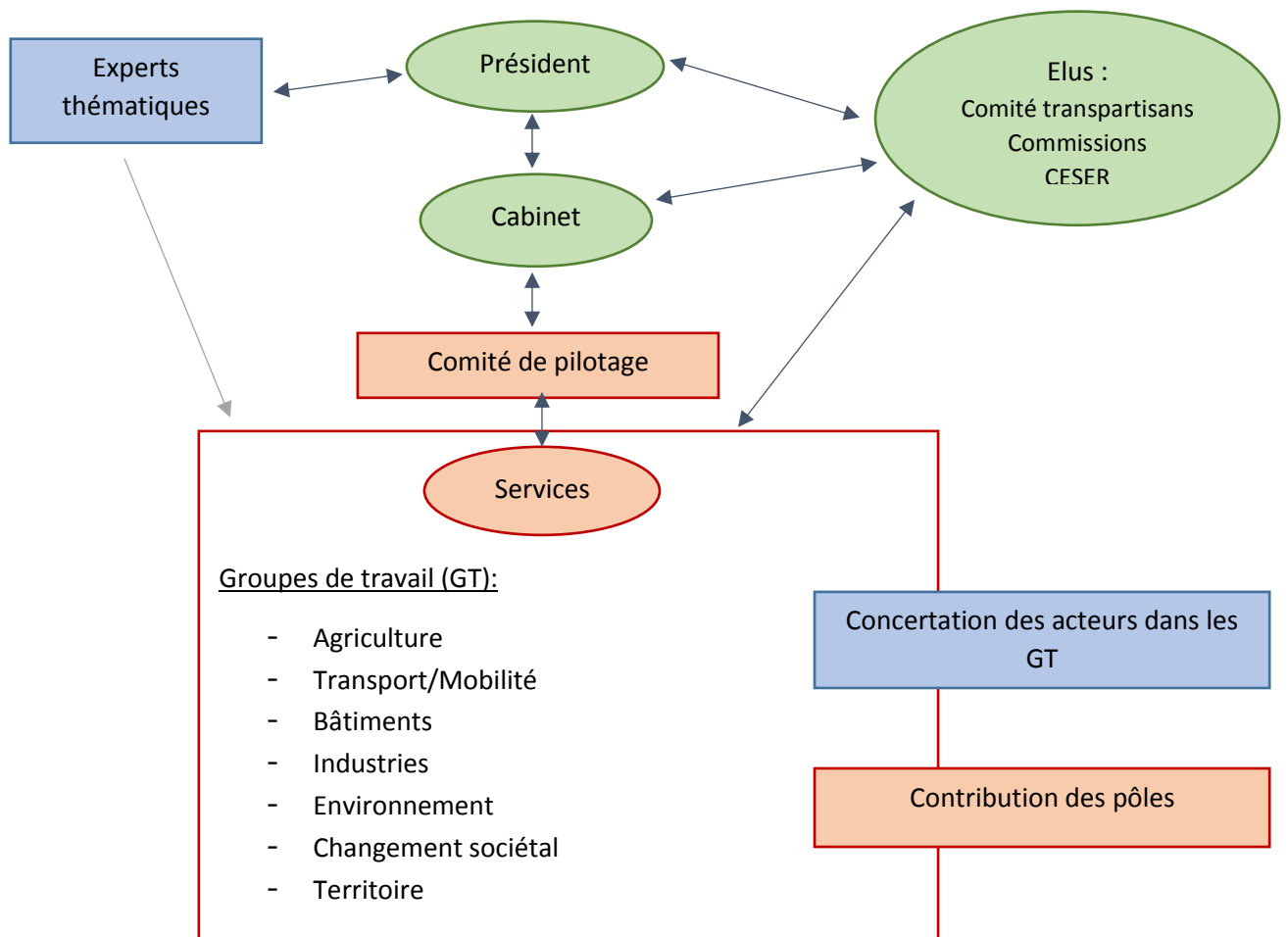


Figure 10: Schéma des acteurs du projet Néo Terra. Source : Auteur du mémoire, 2019

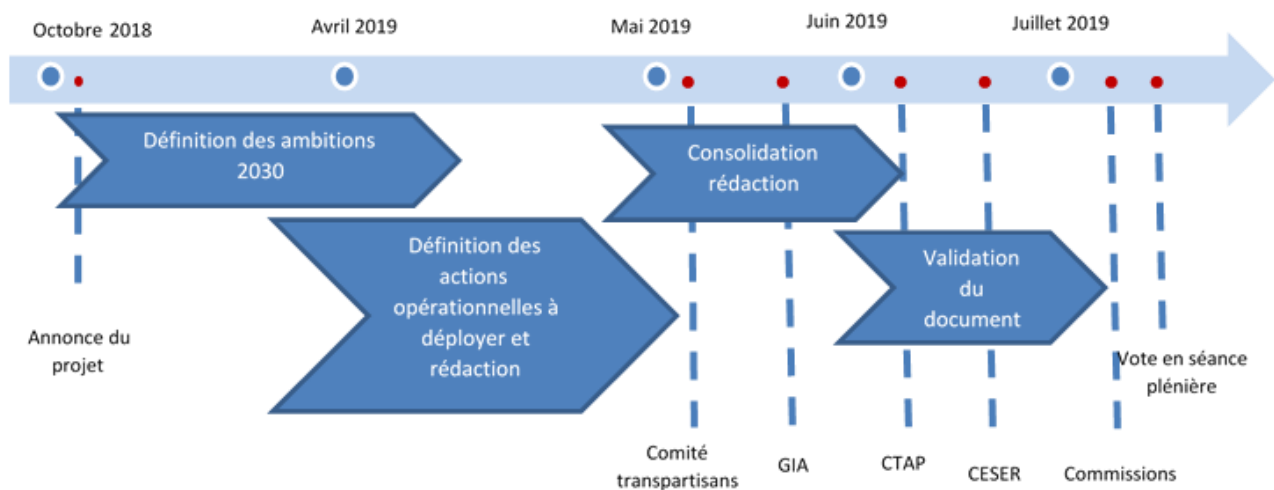


Figure 11: Calendrier du projet Néo Terra et réunions politiques. Source : Auteur du mémoire, 2019

Dans un premier temps des groupes de travail (GT) ont été mis en place. Chaque groupe a en charge une thématique correspondant à sa direction (agriculture, transport, bâtiment, industrie, énergie, environnement) ou avec une approche plus transversale (changement sociétal et territoire). Mis à part le groupe de travail « Transport », tous les autres font partie du pôle de développement économique et environnemental (DEE). L'objectif est de mettre en cohérence les instruments d'action publique existants avec la démarche de transition énergétique et climatique dans chacun des domaines d'action de la Région.

Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué, animé par deux coordonnateurs. Des réunions ont lieu toutes les deux semaines avec les pilotes des groupes de travail, des représentants du cabinet, le directeur général adjoint du pôle DEE et la directrice de la communication (**Figure 10**). L'objectif est de faire du lien entre les différents groupes de travail, élaborer la structure et la forme du document, préparer les réunions avec les élus et faire des bilans sur l'avancée du projet.

Ce mémoire se consacre au groupe de travail « Agriculture » et à la méthode de rédaction des parties de la feuille de route concernant la direction de l'agriculture.

Tout d'abord, ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les pilotes du groupe de travail :

- La personne chargée des projets transversaux à la direction de l'Agriculture, tutrice du stage et le chef de service agroenvironnement à la direction de l'agriculture. Ils ont accompagné et contribué à la réalisation de ce travail. Des points sur l'avancement étaient faits chaque semaine.
- Le directeur de l'Agriculture, des Industries Agroalimentaires et de la Pêche qui a suivi le projet, fait le lien au niveau politique et fait des points d'avancement régulièrement.

Pour ce projet, la Région a pu s'appuyer sur des acteurs clés du secteur comme la chambre régionale d'Agriculture qui est très impliquée notamment au niveau politique. C'est justement la chambre qui a porté financièrement ce stage.

Le stage s'est déroulé du mois d'avril au mois de juillet 2019, la première phase du projet était donc déjà presque terminée. Mais la conception de la feuille de route a commencé à proprement parler courant avril (**Figure 11**).

Le projet a tout d'abord commencé par un travail bibliographique pour compiler les résultats scientifiques et les éléments de diagnostic du territoire et de son agriculture afin de se les approprier et de pouvoir les transmettre lors des phases de concertation et sur la feuille de route.

À la suite de cela, une phase de concertation des acteurs représentatifs du milieu agricole a eu lieu afin de leur présenter les objectifs de la Région en matière de transition et d'entendre leurs besoins pour les atteindre. Cela a ensuite permis de travailler en collaboration avec les différents services de la Région pour mettre en cohérence les politiques et mettre au point de nouvelles démarches. La troisième phase concerne la consolidation du document avec les phases d'échanges avec les élus pour ensuite se terminer par la validation du document et le vote.





### 2.3.2 Les recherches bibliographiques

La première étape correspond aux recherches bibliographiques sur les grands enjeux du territoire et de son agriculture, les principaux défis auxquels elle doit faire face : adaptation et atténuation du changement climatique, attentes sociétales concernant les pesticides et le bien-être animal. Les éléments ont été obtenus avec la lecture des rapports scientifiques qui avaient été commandés par la Région durant les années précédentes de la part de différents organismes de recherche. Des réunions de travail entre le président et les scientifiques ont permis d'établir les lignes directrices de sa politique en termes de transition qui ont ensuite été transmises aux rédacteurs de la feuille de route. Les agences régionales ainsi que les partenaires de la Région nous ont également fourni des documents et des réunions téléphoniques ou de visu ont eu lieu pour échanger avec les pilotes du groupe de travail.

Cette phase a permis d'obtenir les éléments de contexte sur le territoire et ses enjeux, ainsi que sur les démarches déjà engagées. Ces éléments ont été nécessaires à la rédaction de certaines parties de la feuille de route et ont servi de base aux discussions avec les acteurs du territoire. La Région, à travers ce travail de vulgarisation fait le lien entre la science et la société.

### 2.3.3 L'identification des acteurs du territoire pour la concertation et leur rencontre

En parallèle de cette première phase, une étape d'identification des acteurs du territoire à concerter pour ce projet, a été réalisée. Différents types d'acteurs ont été rencontrés : la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les chambres départementales d'agriculture, des représentants des professionnels des filières végétales, animales et conchylicoles, des agences nationales et des collectivités.

L'objectif de ces rencontres était de :

- Connaître les attentes, les besoins et les freins/limites des professionnels agricoles ;
- Présenter aux agriculteurs des projets innovants menés par des agriculteurs ;
- Prendre connaissance des plans d'action se déroulant avec les partenaires en parallèle de la feuille de route pour être en phase avec eux ;
- Discuter des objectifs à atteindre avec les acteurs du territoire

Le GT « Agriculture » est composé à la fois d'élus du Conseil régional et aussi des principaux représentants professionnels des filières agricoles (**Annexe 1**). Pour réaliser cette concertation, les pilotes ont décidé d'organiser 3 demi-journées de rencontres thématiques : une réunion de présentation globale du projet, une séance sur les filières végétales et une dernière centrée sur les filières animales. Le déroulement des demi-journées a été établi par les pilotes du groupe de travail.

Pour la première séance, des invitations ont été envoyées aux principaux représentants des filières et une convocation a été transmise aux élus régionaux de la commission et du GIA agriculture. Une salle de l'hôtel de Région a été réservée et il y avait la possibilité d'assister à cette séance de travail en visioconférence afin de permettre aux personnes éloignées géographiquement de participer également. Cette première réunion avait pour objectif de fixer une ambition partagée avec la profession agricole et de travailler sur les objectifs transversaux de cette feuille de route. Pour commencer cette séance de travail, des scientifiques ont été conviés pour présenter leurs travaux et remettre le projet dans son contexte. Les pilotes du groupe de travail animent la réunion et font une présentation générale du projet avec des éléments sur le calendrier, les objectifs, les grands objectifs chiffrés de la Région pour l'agriculture à l'horizon 2030. Enfin, les acteurs présents disposent d'un temps pour échanger et donner leur avis sur les objectifs présentés.



Les deux autres journées étaient plus spécifiques pour pouvoir traiter les sujets plus précisément. Comme pour la première réunion, une salle a été réservée avec du matériel de visioconférence pour maximiser le nombre de participants. En amont de la réunion, quelques acteurs du territoire travaillant sur des projets innovants et dans une démarche de transition agro-écologique ont été contactés pour qu'ils effectuent une présentation de leurs projets en début de réunion. L'objectif de ces journées est aussi de faire un bilan de la première séance et de présenter l'avancement du travail après 2 mois afin que les acteurs présents puissent débattre et acter les objectifs communs.

Une réunion de travail sur la conchyliculture a été organisée avec les principaux représentants de cette filière car les problématiques sont différentes des autres filières animales. L'objectif de cette réunion était d'étudier les marges de progrès de la filière au niveau environnemental et ainsi de discuter des objectifs de la filière et des actions pouvant être mises en place.

Un travail spécifique a également été mené avec les coopératives de la Région. Un courrier leur a été envoyé pour qu'elles élaborent toutes un document type plan de filière sur la transition agro-écologique, document qui sera ensuite, validé politiquement par la Région après des échanges et réunions de travail pour se mettre d'accord sur ses ambitions.

Les pilotes du groupe de travail ont été sollicités par les différents partenaires de la Région qui, parallèlement à Néo Terra, établissent des plans d'action sur des sujets plus spécifiques. Il s'agit principalement du plan protéine. Ce plan d'action concourant à la transition agro-écologique peut en effet être cité et décrit sur la feuille de route. Cela implique donc de participer aux différentes réunions et de suivre sa construction. Ces plans sont portés par la chambre régionale d'Agriculture et la DRAAF. Lors de réunions de travail, des professionnels du secteur concerné sont contactés pour participer à l'élaboration des plans d'action. Il s'agit d'agriculteurs, de syndicats, de coopératives, d'instituts techniques et de recherche, d'associations ou comités régionaux, etc. Cette diversité d'acteurs permet d'avoir une expertise sur le sujet, de faire du partage d'expériences et de pouvoir discuter de tous les aspects du sujet.

Les collectivités de la Région ont également été concertées pour la feuille de route lors d'une conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Cette séance, présidée par le président du Conseil régional, permet de débattre et rendre des avis sur la feuille de route. Les présidents des Conseils départementaux, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants, un représentant des EPCI de moins de 30 000 habitants et un représentant pour chaque catégorie de communes assistent à la conférence.

Cette phase de concertation a permis de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 et d'identifier les besoins et inquiétudes de la profession agricole. Des actions à entreprendre ont également été mises en évidence.

### **2.3.4 Collaboration interservices sur les instruments d'action publique**

La rédaction de la feuille de route a demandé beaucoup de communication au sein de la Région. Après avoir identifié les principaux axes sur lesquels il fallait travailler lors de la phase de concertation des acteurs du territoire, l'objectif était d'identifier les politiques qui concouraient déjà à la réalisation des objectifs fixés et qu'il fallait amplifier puis d'étudier ce qui pouvait être mis en place de nouveau.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des personnes ressources à la Région. Source : Auteur du mémoire, 2019

Poste	Direction
<b>Cheffe de service pêche et aquaculture</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Chargé de mission service pêche et aquaculture</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Responsable unité circuits courts</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Chargé de mission Unité certification environnementale</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Responsable unité installation, hydraulique et certification environnementale</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Sous-directrice Agroalimentaire</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Cheffe de service compétitivité</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Cheffe de service filière promotion qualité</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Chargé de mission service filière promotion qualité</b>	Direction de l'Agriculture des IAA et de la Pêche
<b>Cheffe de service Solutions énergétiques</b>	Direction de l'Energie et du Climat, pôle DEE
<b>Cheffe de service Silver économie</b>	Direction du pilotage stratégique et filières, pôle DEE
<b>Chargé de mission service stratégies régionales, études et filières</b>	Direction Mission d'appui au pilotage et coordination transversale pôle formation et emploi

Ce projet est transversal que ce soit au niveau du pôle mais aussi au sein de la direction Agriculture (**Tableau 1**). C'est pourquoi une réunion a été fixée avec chaque chef de service de la direction. Ces échanges ont permis aux pilotes de la feuille de route d'avoir l'expertise des chefs de service sur des sujets précis. Les questions portaient sur les aides en place, les problématiques et freins rencontrés, les possibilités de modifications des aides et sur le budget.

La communication au sein de la direction sur la feuille de route se fait lors des comités de direction une fois par semaine. Les pilotes du groupe de travail, les sous-directeurs et les chefs de service sont présents et une partie de la réunion est consacrée à ce projet. Un point sur l'état d'avancement est fait et ils organisent les réunions de concertation.

Certaines directions au sein du pôle DEE sont très transversales, comme par exemple les directions de la Recherche et de la Santé. Les actions conduites par ces directions peuvent ainsi concerner le secteur de l'agriculture. Des réunions de travail ont donc été organisées pour qu'elles puissent apporter leur contribution à la feuille de route.

Enfin, les pilotes du groupe de travail « Agriculture » travaillent également avec d'autres groupes du pôle DEE sur l'environnement et l'énergie. En effet, certains objectifs et actions sont communs aux groupes de travail. Le but est donc de se mettre d'accord sur les objectifs, de les chiffrer et d'étudier la faisabilité et le pilotage des actions à mettre en place.

Cette mise en cohérence des politiques publiques avec les ambitions régionales pour la transition écologique constitue « les solutions » de la Région sur la feuille de route. Elles doivent ensuite être discutées par les élus.

### 2.3.5 Négociations politiques

Tout au long de la rédaction de la feuille de route, les élus du Conseil régional ont pu lire le document et demander des modifications. Régulièrement, la dernière version écrite par chaque groupe de travail était envoyée aux coordinateurs de Néo Terra. Après avoir rassemblé les travaux, ils effectuaient une réunion avec le président pour qu'il en prenne connaissance. Les modifications souhaitées par le président étaient ensuite transmises aux groupes concernés. Des échanges avec le vice-président chargé des questions agricoles, Jean Pierre Raynaud, avaient également lieu régulièrement, celui-ci étant présent aux phases de concertation avec les acteurs du territoire.

Les différents groupes politiques ont travaillé de leur côté sur des propositions d'actions qui ont été soumises à l'arbitrage du président et des pilotes du groupe de travail, avant d'être intégrées à la feuille de route.

La commission et le GIA en charge des questions agricoles ont été réunis durant la dernière phase de conception de la feuille de route. Le document leur a été envoyé quelques jours avant la réunion pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Le jour même, une présentation synthétisant les principaux éléments de la feuille de route a été faite, puis les élus ont pu débattre, énoncer les points positifs et négatifs du document et poser des questions. Enfin, le CESER a été consulté de la même manière. Un document exposant son avis sur le projet a été rendu. Ces échanges avec les élus permettent au président de prendre note des avis et des remarques. Il peut ensuite faire des négociations et demander des modifications de la feuille de route ou rester sur sa position.

Ces phases d'échanges ont permis d'élaborer un document en phase avec les volontés des élus de la majorité.

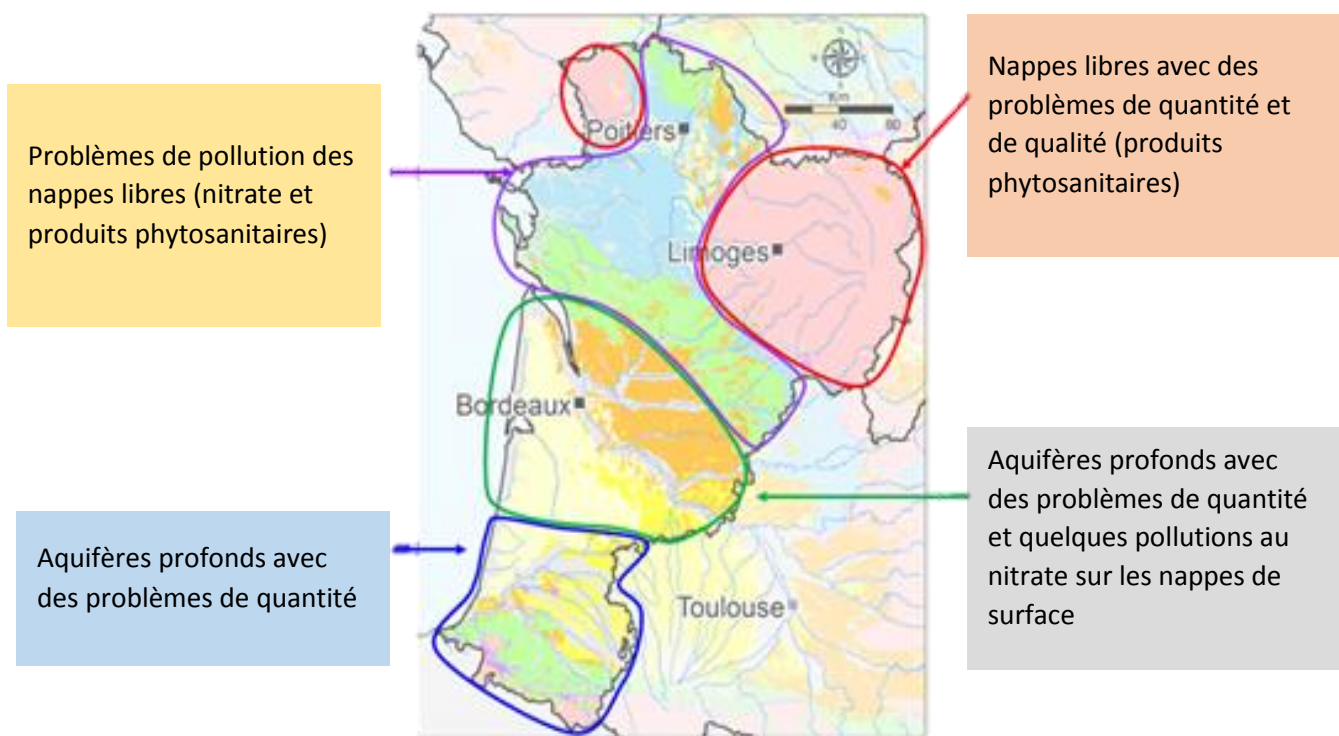


Figure 12: Extrait d'une présentation d'Acclimaterra sur l'état des masses d'eau de Nouvelle-Aquitaine. Source : Dupuy, 2019

## 3 Une feuille de route permettant de prendre conscience des enjeux de la transition et d'établir une stratégie à court et moyen termes

Cette partie va proposer une réponse à la problématique de ce mémoire concernant l'appropriation de la transition agroécologique par la région Nouvelle-Aquitaine en présentant les principaux résultats obtenus à chaque phase de la méthode d'élaboration de la feuille de route. Ces résultats vont être analysés à la lumière de l'état de l'art qui a été fait, dans l'objectif de répondre aux différentes questions posées.

### 3.1 Une prise de conscience et une meilleure connaissance des enjeux et objectifs de la transition pour tous les acteurs ...

#### 3.1.1 ... grâce à la participation de la communauté scientifique ...

Alain Rousset est un homme politique très proche du milieu scientifique et de la recherche. Le travail de recherche sur les impacts du changement climatique est unique à l'échelle d'une région française. Le Comité scientifique régional sur le changement climatique, AcclimaTerra, réunit 21 scientifiques provenant des milieux académiques de la région Nouvelle-Aquitaine. Il permet de doter le territoire régional d'un groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant, capable d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Comité pluridisciplinaire, unique en Europe, il couvre l'ensemble des domaines des sciences naturelles comprenant l'agriculture et l'environnement, les sciences économiques et les sciences humaines et sociales. Ce deuxième rapport écrit en 2018, « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires » vient compléter le premier.

Ce rapport a permis d'identifier les enjeux et défis auxquels la feuille de route devra répondre (Acclimaterra, Le Treut, 2018).

- **L'eau, une ressource clé du territoire**

L'enjeu global de cette ressource est sa disponibilité sur le territoire. En période estivale où les niveaux d'eau sont les plus bas, la consommation d'eau est très importante et peut entraîner des tensions entre les différents usages (domestiques, agricoles, industriels, énergétiques).

La baisse de débit des rivières entraîne une surconsommation des eaux souterraines qui déséquilibre quantitativement les masses d'eau. Une très grande partie du territoire est ainsi classée en zone de répartition des eaux<sup>3</sup> (ZRE) (**Figure 12**) et en parallèle, certaines masses d'eau présentent des problèmes de pollution (nitrates, pesticides). Ces problèmes actuels seront largement amplifiés dans les années à venir avec le changement climatique, c'est pourquoi des mesures doivent être mises en place tant sur la gestion de la quantité que de la qualité.

---

<sup>3</sup> Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont des zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral. (<http://www.glossaire-eau.fr/concept/zone-de-r%c3%a9partition-des-eaux>)

**Tableau 2:** Leviers pour s'adapter et atténuer le changement climatique. *Source : Acclimaterra, Le Treut (dir), 2018*

<b>Principaux leviers</b>	<b>Adaptation</b>	<b>Atténuation</b>
<b>Maintien/développement de la prairie permanente</b>	+	+++
<b>Choix d'espèces et de variétés adaptées au CC</b>	+++	=
<b>Diversification des cultures</b>		
<b>Légumineuses</b>	-	+++
<b>Réduction du travail du sol, mulch</b>	+	++
<b>Cultures intermédiaires, enherbement</b>	-	++
<b>Agroforesterie et haies</b>	+	+++
<b>Valorisation des effluents d'élevage et autres produits organiques comme fertilisants</b>	=	++
<b>Méthanisation</b>	=	+++
<b>Outils de pilotage des intrants (eau, N), des technologies innovantes</b>	+	++
<b>Mobilisation de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation</b>	++	=



- **Pratiques agricoles : entre adaptation et atténuation du changement climatique**

L'agriculture est très vulnérable face au changement climatique, selon les études de vulnérabilités des systèmes qui ont été réalisées. En effet, les sols sont soumis à l'érosion, les bioagresseurs sont potentiellement favorisés par le changement climatique, la hausse tendancielle des températures et les extrêmes climatiques ont des effets négatifs directs sur les productions végétales et animales. Pour maintenir l'agriculture, qui est un des points forts de la Région, il s'agit donc de mettre en place à la fois des mesures d'adaptation au changement climatique et des mesures d'atténuation, car l'agriculture a des atouts à valoriser. Il s'agit par exemple de mettre en place des pratiques agro-écologiques pour avoir des systèmes plus résilients, de favoriser la lutte biologique et l'application de mesures prophylactiques. En élevage, le bien-être animal doit être pris en compte pour diminuer les risques de maladies et les races doivent être rustiques et adaptées au climat. Les prairies fournissent d'importants services écosystémiques, comme le stockage de carbone dans le sol ; il faut donc veiller à les maintenir, voire à les développer. D'un autre côté, il est aussi possible de réduire les émissions en raisonnant la fertilisation, en ayant des bâtiments bien isolés, en limitant le travail du sol et en faisant de la méthanisation pour produire de l'énergie ou juste pour limiter les émissions de méthanes des fosses à lisier, par exemple (**Tableau 2**).

La région Nouvelle-Aquitaine travaille également en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Chizé, l'institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) sur la biodiversité. Un comité scientifique régional sur la biodiversité et les services écosystémiques a été créé en 2017 à l'initiative d'Alain Rousset et de Nicolas Thierry, son vice-président Environnement. Ce projet a été confié à Vincent Bretagnolle, directeur du CNRS de Chizé. Selon lui, « *la biodiversité apparaît comme une alliée de l'économie de la région Nouvelle-Aquitaine. Pourtant elle est en déclin, en particulier dans les systèmes de production* » (Séance de présentation, 2 juillet 2019). La biodiversité est en effet sous-évaluée dans les analyses économiques et peu prise en compte dans les prises de décision des politiques publiques.

Au regard des enjeux sociétaux que représente l'érosion de la biodiversité, la région Nouvelle-Aquitaine a mobilisé des experts pour former le comité scientifique interdisciplinaire ECOBIOSE. Il a pour mission de réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les interrelations entre état de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et provision de services économiques et socioculturels sur le territoire néo-aquitain. ECOBIOSE est une déclinaison régionale de l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) unique en France. Le comité regroupe ainsi plus de 150 spécialistes des disciplines de l'écologie, de l'économie, des sciences humaines et sociales ou de la gestion des territoires. Plus de 1000 publications scientifiques ont été étudiées dont 500 régionales. Il existe donc déjà un matériel scientifique très important sur ce sujet.

Le rapport est organisé autour du concept de socioécosystèmes dont six ont été identifiés sur le territoire néo-aquitain correspondant aux différents types de paysages. L'étude, réalisée à partir de la littérature scientifique existante, n'est pas encore terminée mais les résultats des trois premiers systèmes: « Les plaines agricoles », « Vignes et vin » et « Forêts et filière bois » ont pu être présentés aux groupes de travail et aux élus. Seuls les deux premiers chapitres concernent le groupe de travail « Agriculture » (Ecobiose, 2019). Les principales conclusions d'Ecobiose ont été synthétisées afin de mettre en évidence les enjeux et spécificités du territoire en matière de biodiversité et d'agroécologie, pour les prendre en compte dans l'élaboration des démarches de la feuille de route.



- **Les plaines agricoles**

Les rôles de la biodiversité dans le fonctionnement des agroécosystèmes de grandes cultures annuelles céréalières ou fourragères sont multiples et substantiels. La pollinisation des cultures par exemple, est un processus clé pour la production agricole et l'activité économique. L'augmentation de la diversité et de l'abondance d'abeilles permet d'augmenter les rendements des oléoprotéagineux de 30 à 40% ce qui améliore directement le revenu des agriculteurs. De même la biodiversité du sol permet d'augmenter les rendements et d'augmenter la rétention d'eau dans les sols.

Un autre résultat est mis en évidence : l'augmentation de la diversité génétique ou spécifique au sein d'une parcelle accroît la production et la qualité de la biomasse. La diversification peut aussi se faire dans le temps au travers des successions culturales afin de réguler l'abondance des espèces adventices. Enfin, la diversification doit aussi se faire à l'échelle du paysage et permet une augmentation de la production de miel.

La biodiversité n'est pas une contrainte pour l'activité agricole, il s'agit plutôt d'une solution et d'un facteur clé pour la transition agro-écologique. Mais elle est en déclin dans ce socioécosystème avec la diminution des prairies notamment.

Un frein à la transition agro-écologique identifié est l'aversion au risque. Il faut repenser le système de solidarité entre les agriculteurs pour assurer la production, la rentabilité et l'attractivité de l'activité agricole avec un nouveau modèle assurantiel. Il est enfin important de recréer du lien avec le consommateur par des filières de proximité, et de reconnecter le citoyen à la nature.

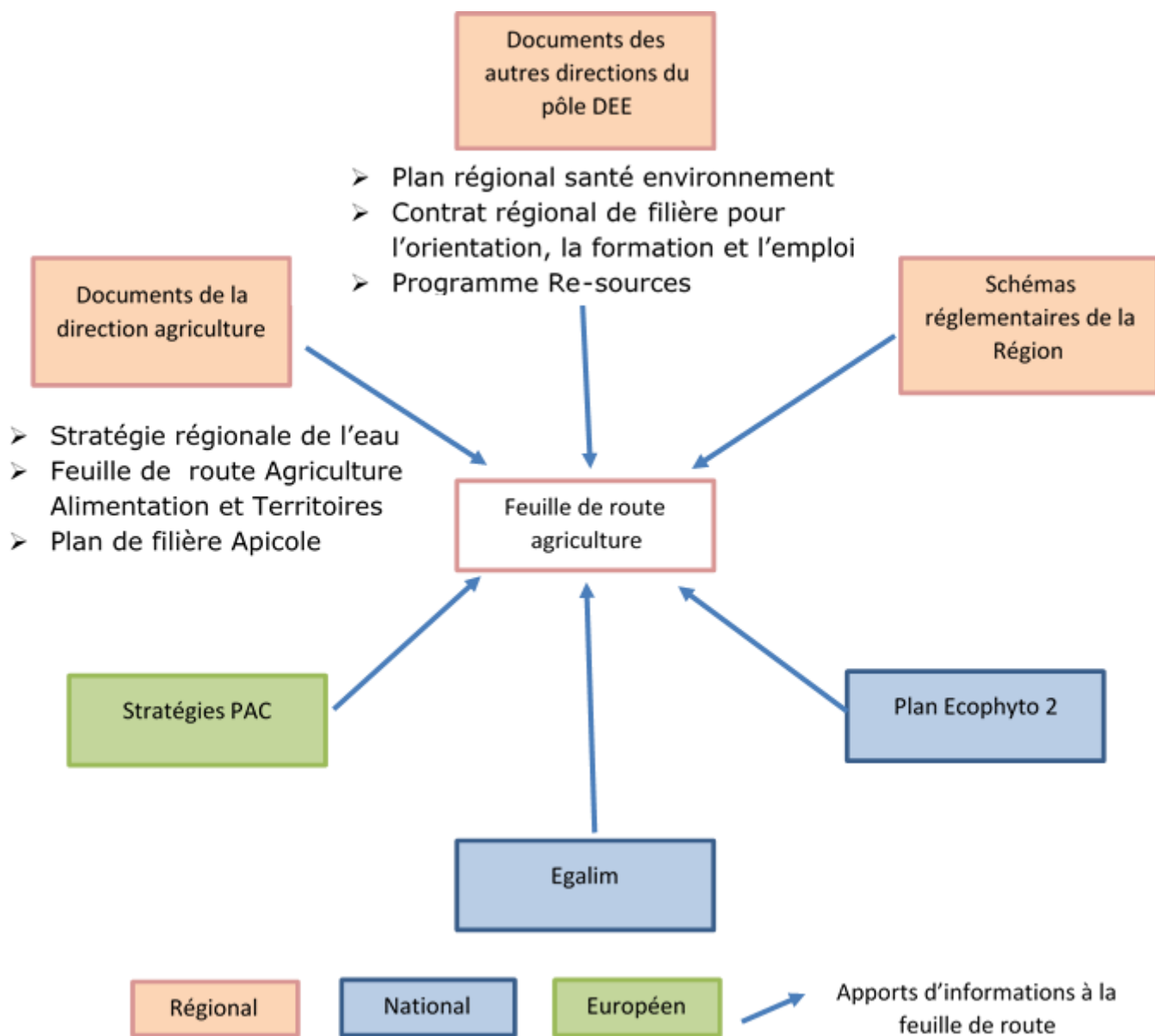
Cela implique que des actions pour la protection des pollinisateurs, la généralisation des pratiques agricoles favorisant la biodiversité en général et l'accompagnement des agriculteurs sur la gestion du risque doivent être mises en place.

- **Vignes et vins**

Le résultat le plus marquant est que la biodiversité végétale non cultivée en inter-rang a un rôle majeur pour le fonctionnement des parcelles viticoles en séquestrant le carbone, en augmentant la fertilité des sols et en limitant leur érosion sans diminuer le rendement. La biodiversité animale est en forte augmentation lorsque la biodiversité végétale est importante, ce qui permet d'avoir des taux de régulation naturelle des bioagresseurs entre 50 et 60%. Les arthropodes et les chiroptères rendent tout particulièrement de nombreux services de régulation. Cela peut ainsi contribuer à limiter les traitements insecticides.

La diversité à l'échelle du paysage permet d'offrir des habitats variés pour la biodiversité et porte des valeurs culturelles valorisables pour la commercialisation des vins. Cependant peu de travaux existent sur le lien direct entre la mise en place de pratiques positives pour la biodiversité et l'obtention de meilleurs résultats économiques.

Cette synthèse d'études scientifiques a aussi permis d'identifier les manques de connaissances sur certains points (comme le consentement à payer des consommateurs pour la biodiversité) et sur les stratégies d'aménagement des paysages viticoles conciliant préservation de la biodiversité et compétitivité économique.



**Figure 13:** Schéma des différents documents utilisés pour la rédaction de la partie agricole de la feuille de route. *Source : Auteur du mémoire, 2019*

Une très forte dynamique régionale est déjà lancée en viticulture sur ces points clés, avec l'implication de nombreux acteurs. Ainsi le projet Vitirev porté par la région Nouvelle-Aquitaine, creuse la question de la biodiversité et des services écosystémiques, dans différents living lab<sup>4</sup> sur le territoire. Cela permet d'impliquer les citoyens dans la transition agroécologique et par conséquent d'en avoir une approche sociale favorable comme il a été montré dans la première partie de ce mémoire. Ce projet est un levier que la Région peut mobiliser à l'aide de la feuille de route pour l'appliquer à d'autres filières, car il montre l'exemple.

Ces conclusions scientifiques dressent un constat rassurant pour les professionnels agricoles : la protection de la biodiversité ne se fera pas au détriment de la productivité et permettra au contraire d'améliorer la résilience des systèmes. Des freins ont été identifiés pour les professionnels agricoles et le travail de recherche et d'accompagnement des professionnels a pour objectif de les surmonter.

Un enjeu primordial pour ce territoire concerne donc la protection de ses ressources et notamment la biodiversité, l'eau et les terres agricoles. Cela implique par exemple de limiter l'étalement urbain, Mais la difficulté à faire passer cet objectif avant les demandes de constructions pour les collectivités est un frein à l'atteinte de cet objectif pour la Région. La question de l'eau est également importante et notamment concernant l'accessibilité à l'eau douce dans les prochaines années. La solution mise en avant par les scientifiques est de recréer des zones humides et des retenues d'eau tout en diminuant sa consommation et en la préservant des pollutions.

Le domaine scientifique mobilisé par la Région, a mis en évidence les défis en matière de transition et prouvé qu'il existait des solutions à mettre en place. Le partage de ces connaissances avec le reste de la société est primordial pour trouver un consensus sur la stratégie à adopter lors des prochaines années.

### 3.1.2 ... grâce au travail d'explicitation aux acteurs des politiques publiques

La Région est un interlocuteur de l'État mais aussi de l'Europe, elle est donc soumise à des politiques publiques mais peut être décisionnaire sur d'autres. Les différents documents en rapport avec la transition agroécologique qui ont donc servi à la rédaction de la feuille de route sont représentés dans la **Figure 13**.

- **La PAC**

La PAC est un levier financier important de la transition pour la Région a un budget limité. Or la programmation actuelle se termine en 2020 et la réforme pour la prochaine PAC est en pleine réflexion. Une première version a été rédigée en 2018 par la Commission européenne mais de nombreuses incertitudes demeurent, notamment en ce qui concerne les futurs budgets alloués à l'agriculture. Cette proposition annonce une baisse des crédits du 2<sup>d</sup> pilier qui financent pourtant les mesures environnementales, demandant aux États de compenser avec leur propre budget. Cela signifie que la Région est dans une stratégie d'adaptation face à cette contrainte. La mise en œuvre de certaines démarches dépendra directement du budget alloué par l'État et la PAC, ce qui est un frein pour la Région.

---

<sup>4</sup> Living lab : « *Un Living Lab est un laboratoire d'innovation ouverte. L'utilisateur (citoyens, entreprises, etc) est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun. Les Living Labs participent donc à l'arrivée d'un nouveau système d'innovation où les personnes ne sont plus de simples utilisateurs, mais deviennent acteurs et collaborateurs.* ». Source : Autonom'lab, URL : <http://www.autonom-lab.com>



Selon la Commission européenne, les mesures environnementales doivent être traitées dans le Plan stratégique national (PSN) pour préciser les instruments d'accompagnement, le budget de cofinancement, les indicateurs de suivi... Ces plans obligatoires pour chaque État devront comprendre, pour le premier pilier, un « Eco-scheme » ou écoprogramme. Les États membres auraient ainsi l'obligation de mettre en place des aides pour les agriculteurs qui choisissent de s'engager volontairement dans des pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement, à définir dans chaque État membre. Concernant cette mesure, la Région se place dans une stratégie d'anticipation. Dans un premier temps, les nouvelles mesures pressenties lors des échanges avec l'État vont être testées dans la cadre de la feuille de route pour évaluer leur faisabilité et leur efficacité sur le territoire.

Un exemple de cette stratégie est le test que la Région souhaite mener sur les paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de la feuille de route. Ces tests vont se faire en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et porteront sur le maintien de prairies et de zones humides sur différents petits territoires des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La Région s'appuie ainsi sur les acteurs clés du territoire et sur les autres régions pour anticiper les politiques publiques dont elle n'a pas la maîtrise et pouvoir les mobiliser dans le cadre de la transition de ses systèmes agricoles.

C'est cette notion de « paysage » de l'approche multi-level perspective qu'on retrouve ici. En effet, ces politiques publiques ne peuvent pas être modifiées de manière directe et rapide par la Région. Ces politiques pouvant avoir un effet levier important, elles sont capables de provoquer des changements de régime et de générer des opportunités de niches (Smith et Stirling, 2010). La Région doit donc anticiper et d'adapter.

- **Egalim**

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable promulguée en 2018, à la suite des États généraux de l'alimentation, a fourni un cadre à la feuille de route. Comme pour la PAC, la Région n'est pas décisionnaire mais elle s'est impliquée dans la phase de concertation de cette loi et les grands objectifs des régions, détaillés dans la première partie, ont été communiqués par Région de France à l'État. La stratégie de la Région est de s'approprier cette politique et de la diffuser aux acteurs de la transition agro-écologique.

Pour la feuille de route cela implique que la Région reprenne au minimum les objectifs fixés par la loi de son champ de compétences. Ayant pour ambition d'être exemplaire, elle a fait l'arbitrage politique d'être plus ambitieuse que la loi en avançant les échéances ou en augmentant l'ambition. Par exemple, l'introduction de critères environnementaux dans les cahiers des charges des SIQO, obligatoire en 2030 en France, a été fixée en 2025 pour la région Nouvelle-Aquitaine. Ou encore concernant la restauration collective dépendant des collectivités, la loi prévoit un minimum de 20% d'aliments certifiés bio d'ici 2030 et l'objectif régional a été fixé à 30% dans la restauration des lycées d'ici 2025.





- **Plan Ecophyto 2+**

Ce plan représente le cadre national en ce qui concerne la réduction des produits phytosanitaires. Co-piloté par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, ce plan prend la suite de la première phase (2009-2014) qui n'a pas réussi à atteindre ses objectifs de réduction des pesticides. Cette deuxième phase s'est fixé une réduction de 25 % d'ici 2020 et de 50 % à l'horizon 2025 du recours aux produits phytosanitaires. Une nouvelle impulsion a été donnée par le gouvernement en 2018 en renforçant les moyens alloués.

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau des fermes DEPHY<sup>5</sup> est très développé, notamment en viticulture, c'est donc une opportunité pour la Région. Concernant l'objectif visé de réduction de la dépendance aux produits phytosanitaires, la volonté de la Région est là encore, d'être plus ambitieuse que le niveau national. Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs s'appuient sur le plan Ecophyto 2+ avec le développement du biocontrôle et la diffusion des résultats des 30 000 agriculteurs du réseau Dephy qui s'orientent vers l'agroécologie.

Dans l'environnement national et européen de la feuille de route, on retrouve ainsi plusieurs documents de cadrage contraignant où la Région a peu de marge de manœuvre concernant la transition agroécologique. Son rôle est d'anticiper et de les expliciter pour que les acteurs du territoire se les approprient.

D'un autre côté, la Région élabore des stratégies propres aux problématiques de son territoire comme la stratégie régionale sur l'eau, la feuille de route sur les circuits alimentaires locaux ou encore un plan de filière apicole. Ces stratégies déjà élaborées ont été reprises pour la feuille de route. Tout ce travail d'explicitation des connaissances a permis de faciliter l'étape de concertation avec les acteurs par la suite en fournissant une bonne base de travail et en tenant compte de tout l'environnement de la feuille de route au niveau européen, national et régional. Comme expliqué dans la première partie, l'agriculture territorialisée doit tirer parti des caractéristiques biophysiques, sociotechniques et socio-économiques du territoire. Cela implique de travailler avec les différentes contraintes réglementaires et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

### **3.1.3 ... et grâce à la concertation des acteurs du territoire.**

- **Réunion de présentation de Néo Terra**

Cette première réunion s'est déroulée le 7 février 2019 après-midi, à l'Hôtel de Région à Bordeaux. 58 personnes ont répondu à l'invitation pour participer à cette séance de travail. La mobilisation a été plus importante qu'escomptée, ce qui est un premier point très positif même si la salle réservée s'est trouvée trop petite. Les acteurs du territoire se sentent donc concernés et prêts à s'engager dans la transition agro écologique avec la Région.

---

<sup>5</sup> Réseau de Démonstration, d'expérimentation et production de références sur les systèmes économes en produits phytosanitaires.

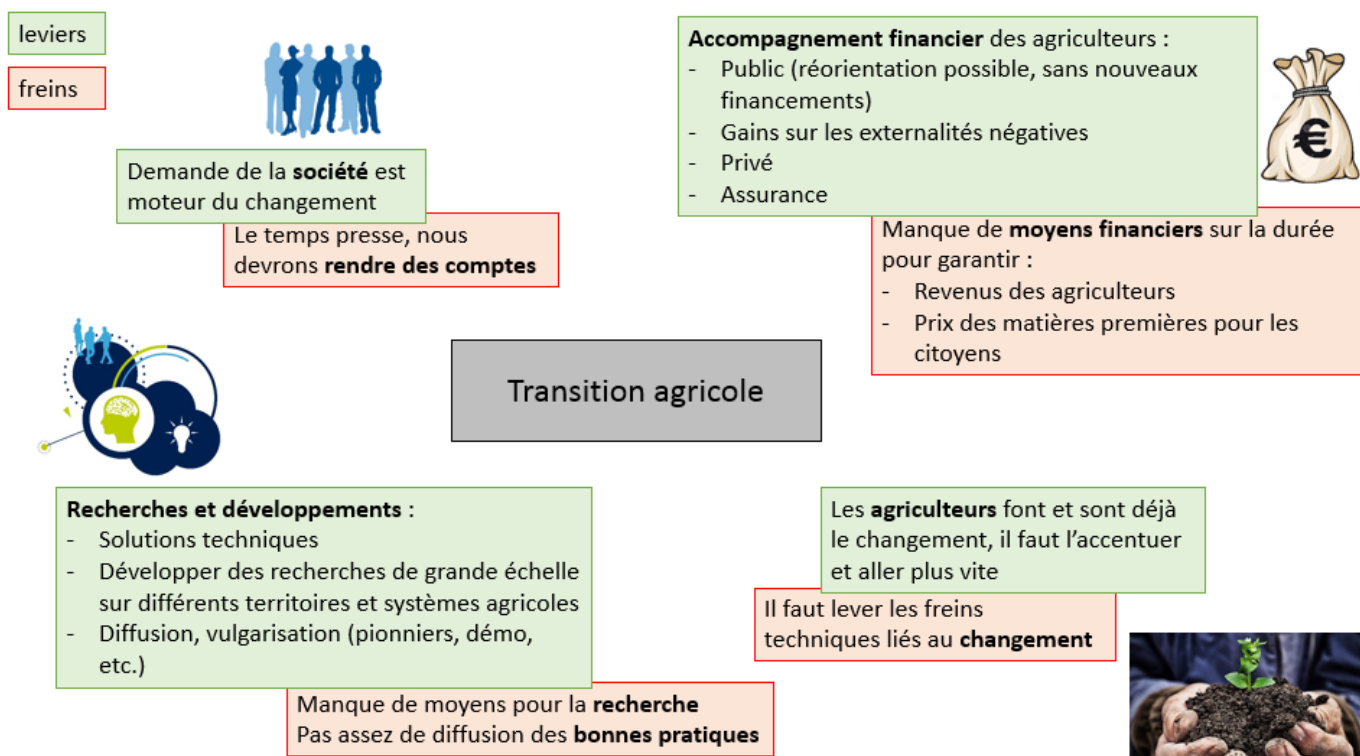


Figure 14: Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles sur les leviers et freins au changement de pratiques. Source: Goubin, 2019

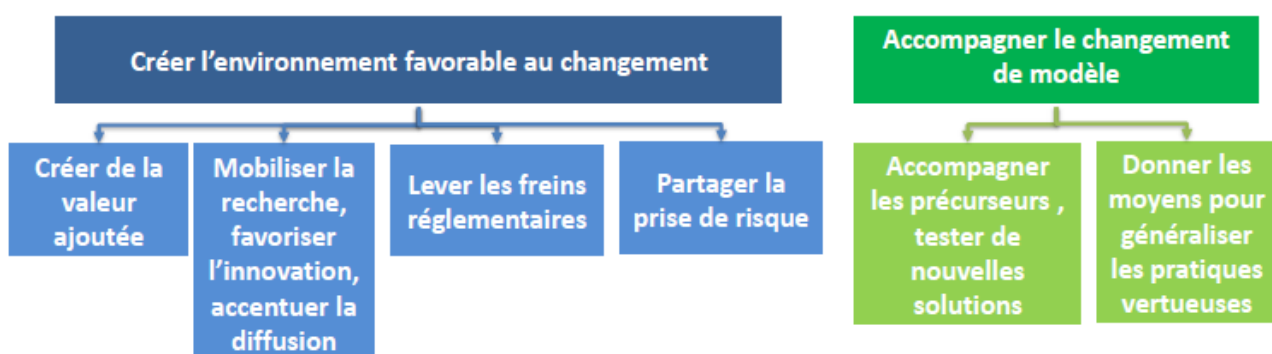


Figure 15: Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles sur leurs besoins liés au changement de pratiques. Source: Massol, 2019

Dans un premier temps, les experts scientifiques ont réalisé leurs présentations qui ont fait consensus au sein des acteurs. Puis la salle a été invitée à prendre la parole pour s'exprimer. La société civile et les élus ont beaucoup participé pour discuter des grands objectifs de cette transition.

Les représentants des professionnels agricoles ont exprimé, quant à eux, leurs besoins pour atteindre ces objectifs et leurs attentes vis-à-vis de la Région. Tout au long de la réunion, il y a eu une très bonne écoute entre les acteurs ce qui a permis de travailler dans de bonnes conditions. Ces résultats ont été synthétisés par les pilotes du groupe de travail dans l'objectif de les acter dans les séances suivantes avec les acteurs des différentes filières (**Figures 14 et 15**).

Après la réunion, les participants ont reçu un mail récapitulatif et ont été invités à transmettre d'autres contributions ou remarques s'ils le souhaitaient. Les pilotes du groupe de travail n'ont pas eu de retours de mail mais cette réunion a entraîné des discussions entre les acteurs professionnels.

La stratégie de la Région est dans un premier temps, de diffuser les connaissances scientifiques, faire approprier les enjeux et les grands objectifs pour la transition qui en découlent.

- **Groupe de travail sur les filières végétales**

La deuxième réunion s'est déroulée le 28 mars 2019 après-midi, à l'Hôtel de Région. Le nombre de participants a été également très satisfaisant même si certains problèmes avec le matériel de visioconférence ont pu engendrer des difficultés à suivre la séance pour les quelques personnes concernées. Une bonne partie de la séance a été consacrée à des présentations sur la réduction des produits phytosanitaires par l'INRA puis sur deux exemples de démarches exemplaires : en viticulture avec la coopérative des vins de Buzet et sur l'arboriculture avec l'appellation d'origine protégée (AOP) Pommes du Limousin, des filières végétales, particulièrement concernées par la réduction des produits phytosanitaires. La Région essaye de mobiliser l'ensemble des acteurs de ces filières via la démonstration de solutions éprouvées sur le territoire.

Les résultats de la première séance ont été présentés aux acteurs pour avoir leur avis et valider leurs attentes. Aucune remarque n'a été faite, l'ensemble des acteurs étaient d'accord avec la stratégie proposée de créer un environnement favorable au changement et d'accompagner les acteurs dans ce changement de modèle. Les présentations ayant pris beaucoup de temps, les discussions sur les objectifs de la transition ont été assez courtes. Un sujet a plus fait débat au sein des participants que les autres : la gestion de l'eau. À la suite des expertises scientifiques, la Région se fixe comme objectif de réduire la consommation et le prélèvement d'eau en milieu naturel, notamment en période estivale où les niveaux sont bas. Mais cette période est aussi celle où les végétaux, et particulièrement les cultures céréalières, ont besoin d'eau. C'est pourquoi les agriculteurs demandent l'accès à l'eau, principalement pour les grandes cultures, avec la création de bassins de stockage d'eau hivernale. Ce type de demande est évalué par la suite au niveau politique.

- **Groupe de travail sur les filières animales**

Cette dernière réunion a eu lieu le 18 avril 2019 après-midi, dans une salle de Bordeaux Sciences Agro, les salles de la Région n'étant pas disponible ce jour. Encore une fois, les acteurs se sont largement mobilisés pour participer à cette séance.



Les objectifs validés avec les filières végétales ont également été présentés. Mais il y a eu beaucoup plus de débats que lors de la réunion avec les filières végétales. Les professionnels ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de la certification HVE qui est difficilement applicable aux élevages et qui est donc peu incluse dans les projets des filières. Les éleveurs craignent que HVE devienne un préalable obligatoire pour obtenir les aides de la Région. Selon eux, des tests doivent être faits sur la certification ainsi que sur les retombées économiques car cela représente un effort important pour les éleveurs.

Pour d'autres, la certification HVE n'est pas un but en soi et doit être une étape intermédiaire à l'agriculture biologique qui est une certification plus complète sinon cela risque de ne pas être assez ambitieux comme objectif de transition. Dans les filières végétales, cette inquiétude n'est pas présente car leur utilisation de produits phytosanitaires étant beaucoup plus importante, ils disposent d'une marge de manœuvre plus grande pour réduire ce type de produits. De plus, de nombreux tests et réseaux sont en place depuis plusieurs années notamment avec la viticulture. Les filières végétales sont plus organisées et avancées dans ce domaine.

Enfin des remarques ont été faites lors des différents échanges, pour modifier la formulation de certaines actions qui pouvaient être mal interprétées par les professionnels. En effet, il est important pour eux de mettre en avant les efforts faits par la profession sur des sujets sensibles comme la réduction des pesticides ou le bien-être animal.

- **Les coopératives régionales**

Les coopératives de grande envergure (entre 600 M et 1,5 Md de CA) sont directement en contact avec la Région. Dès le début du projet, elles ont été intégrées au groupe de travail « Agriculture ». On retrouve notamment les coopératives céréalières et de production de volailles comme Maisadour et Euralis, viticole avec Océalia et les coopératives plus mixtes avec une part importante de filières animales comme Lur Berri et Terres du Sud. Ces coopératives ont un poids et une influence importante sur le territoire, elles sont donc impliquées politiquement. La Région leur a ainsi demandé d'élaborer et d'envoyer chacune une première version de contribution à la transition agro-écologique. Les autres coopératives régionales sont représentées par Coop de France qui a également été sollicitée. Coop de France réalise une concertation avec les coopératives pour élaborer une stratégie commune. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des filières et de les mettre en mouvement.

À leur réception, les documents ont été synthétisés. Des réunions de travail ont eu lieu avec chaque coopérative pour discuter de leur contribution. Cela a permis d'approfondir certains points, d'être plus ambitieux et cohérents avec Néo Terra et ainsi d'aboutir prochainement à une signature. Ces feuilles de route des coopératives ne correspondent pas à un engagement financier de la Région mais plus à un soutien politique.

Les coopératives sont très présentes en Nouvelle-Aquitaine et ont de l'influence ; elles structurent les filières agricoles. Il est donc très important de les impliquer dans la transition. Elles peuvent mettre en œuvre des leviers pour lever certains freins de la profession agricole. Certaines coopératives sont plus avancées que d'autres en matière de pratiques agro-écologiques, mais ces feuilles de route avec la Région permettent de les pousser à élever leurs ambitions.



## 450 scientifiques mobilisés pour établir un diagnostic sur le changement climatique et la biodiversité

SI RIEN N'EST FAIT :



**+1 à +2°C**

attendu en 2050  
en Nouvelle-Aquitaine

(source : AcclimaTerre)



2x plus de périodes  
de canicule



Fonte des glaciers et  
relèvement du niveau de la  
mer



10 jours d'avance  
par °C supérieur pour  
les récoltes



-95 % d'ici à 2030  
Déclin estimé de la  
microfaune



-50 % d'ici à 2028  
Déclin estimé des  
populations d'oiseaux

Source Ecobiose

Avec des effets directs et indirects sur la santé :  
maladies allergiques, pollution, nouvelles maladies émergentes, canicules, tempêtes...

Figure 16: Extrait de la synthèse de Néo Terra, première partie. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019a

Les professionnels du secteur agricole ont répondu à l'appel de la Région qui a diffusé et explicité les connaissances scientifiques sur les enjeux et défis de la transition agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine. La société civile était présente, représentée par les élus, et a participé aux débats.

Des réunions ciblées sur les filières régionales ont permis de travailler en détail sur les besoins des acteurs agricoles en ce qui concerne l'accompagnement financier et technique et de partage de la prise de risques. Néanmoins, des blocages persistent sur la gestion de l'eau et la réduction des produits phytosanitaires et vont nécessiter un arbitrage politique de la Région. Dans sa stratégie de mise en mouvement des acteurs, elle collabore avec les acteurs économiques importants de son territoire et les pousse à s'engager dans la transition et à élaborer des stratégies communes.

## 3.2 Une feuille de route pour l'accompagnement de l'agriculture dans la transition agro-écologique à l'horizon 2030

Tout ce travail d'adaptation et d'anticipation aux contraintes réglementaires, de diffusion et d'explicitation des travaux scientifiques aux acteurs du territoire et de négociations, a abouti à un document cadre synthétisant les enjeux et les solutions proposées par la Région pour atteindre les objectifs fixés.

### 3.2.1 La rédaction du document

La rédaction de la feuille de route a été réalisée à partir des connaissances acquises tout au long du projet. La structure de la feuille de route a évolué au fur et à mesure des comités de pilotage. L'objectif de ce document est de rendre compte des différents objectifs qui ont été fixés en matière de transition et les moyens d'y arriver. C'est pourquoi, le format choisi au départ était un recueil de propositions d'actions très détaillées et budgétées. Après avoir commencé à réaliser les fiches, le comité de pilotage a compris que le temps imparti pour faire la feuille de route serait trop court, et que le document, composé d'une centaine de fiches actions, ne serait ni communiquant ni lisible dans ce format. Le niveau de détail ne permettrait pas non plus aux élus de pouvoir tout examiner et donc de voter.

Il a donc été décidé de consacrer la première partie aux expertises scientifiques (**Figure 16**), la seconde partie présente les ambitions de la Région (**Figure 17**) avec pour chaque ambition le contexte actuel, les défis auxquels il faut répondre, les solutions proposées à la Région et des exemples de propositions d'actions marquantes. La dernière partie apporte des informations sur la gouvernance du projet. Un travail important ayant été réalisé sur les fiches actions, elles ont été placées en annexe. Elles n'ont donc pas été votées lors de la séance plénière mais apportent des actions concrètes en face des objectifs de la Région.

Cette feuille de route ne retranscrit pas clairement une trajectoire de la transition comme on a pu le voir dans la première partie, elle doit être communicante et concrète pour être simple à comprendre. On retrouve des éléments de lecture des régimes sociotechniques et une approche par les nouvelles technologies. Mais la Région a aussi la volonté d'éviter les principales critiques concernant cette façon d'aborder la transition, en essayant de donner une place aux citoyens sur cette feuille de route. C'est pourquoi la première ambition concerne l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique. Elle souhaite ici avoir une stratégie de diffusion de la connaissance, de sensibilisation aux enjeux et d'implication des citoyens dans les politiques publiques pour qu'ils s'approprient cette transition. Une attention particulière est portée à la jeunesse qui constitue les acteurs de demain.

- Accélérer et accompagner la transition agro-écologique
- Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
- Construire un nouveau mix énergétique
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030
- Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
- Préserver et protéger la ressource en eau
- Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
- La région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire pour la transition

*Figure 17: Ambitions de la feuille de route Néo Terra. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b*

- Sortir des pesticides de synthèse en 2030 sauf impasses techniques sur certains produits
- Arrêter l'utilisation des CMR dès 2025
- 80% des exploitations de Nouvelle-Aquitaine certifiées en bio, « Haute Valeur Environnementale » ou autre démarche équivalente à l'horizon 2030
- 20% de produits bio dans les restaurations collectives dépendant des collectivités en 2030
- 30% de produits bio dans les restaurants des lycées d'ici 2025
- 30% des exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts en 2030
- Réduire d'ici 2030, 30 % des prélèvements d'eau pour l'agriculture en période d'étiage
- Former à l'agroécologie avec des fermes-pilotes
- 100% des lycées agricoles ayant des pratiques agro-écologiques en 2025
- Créer 100 unités de microméthanisation à la ferme en 2030

*Figure 18: Grands objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine pour la transition agro-écologique. Source : Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b*



La transition agro-écologique intervient en second, c'est une des priorités de la Région. Les grands chantiers de cette transition concernent : l'évolution des systèmes agricoles vers l'agroécologie et la sortie des pesticides, l'atténuation du changement climatique avec le stockage de carbone et la réduction des émissions, et la prise en compte des exigences sociétales (bien-être animal et mode de consommation). Pour la Région, cette transition doit être une opportunité pour les agriculteurs de créer de la valeur ajoutée en certifiant la qualité de leur travail pour pérenniser ce système.

Des objectifs plus concrets et chiffrés sont actés (**Figure 18**). Ils se veulent à la fois ambitieux, notamment en ce qui concerne la sortie des pesticides mais en restant relativement réalistes au vu de l'horizon choisi. La Région s'appuie sur ses compétences principales pour ses objectifs. En effet, le soutien aux certifications et notamment à l'Agriculture biologique représente un de ses principaux leviers. On retrouve également les exploitations des lycées, gérés par la Région, comme des vitrines de la transition agro-écologique. La microméthanisation est un objectif partagé avec la direction de l'Énergie qui gère déjà les dossiers de méthanisation. Ces micro-unités n'ont pas vocation à produire de l'énergie renouvelable mais à limiter les émissions de méthane en couvrant les fosses et, selon la taille de l'exploitation, la chaleur produite peut permettre de chauffer les bâtiments. Les objectifs concernant la biodiversité ne sont pas clairement indiqués dans cette partie car une ambition est consacrée à la préservation de la biodiversité.

La préservation des ressources est un enjeu très important pour la Région qui a décidée de développer une ambition pour chaque ressource : l'eau, les terres agricoles et forestières et la biodiversité. Concernant les terres agricoles, la stratégie récemment décrite dans le Sraddet, a été reprise entièrement. C'est cette gestion collective des ressources qui est souvent oubliée lorsque la transition est analysée avec le dynamisme des niches et des régimes. L'influence de certains groupes politiques et des experts scientifiques, et l'implication de la société civile ont permis d'éviter cet oubli.

Toutes ces ambitions résultant des expertises scientifiques, de l'explicitation des politiques publiques existantes et de négociations avec les acteurs du territoire, ont été modifiées lors de négociations avec les différents groupes politiques. Pour chaque ambition, une série de fiches actions reprend les mesures que la Région souhaite mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Sur les 86 fiches actions rédigées par l'ensemble des groupes de travail, 15 sont consacrées à l'agriculture et ont été rédigées dans le cadre de ce stage (**Annexe 3**).

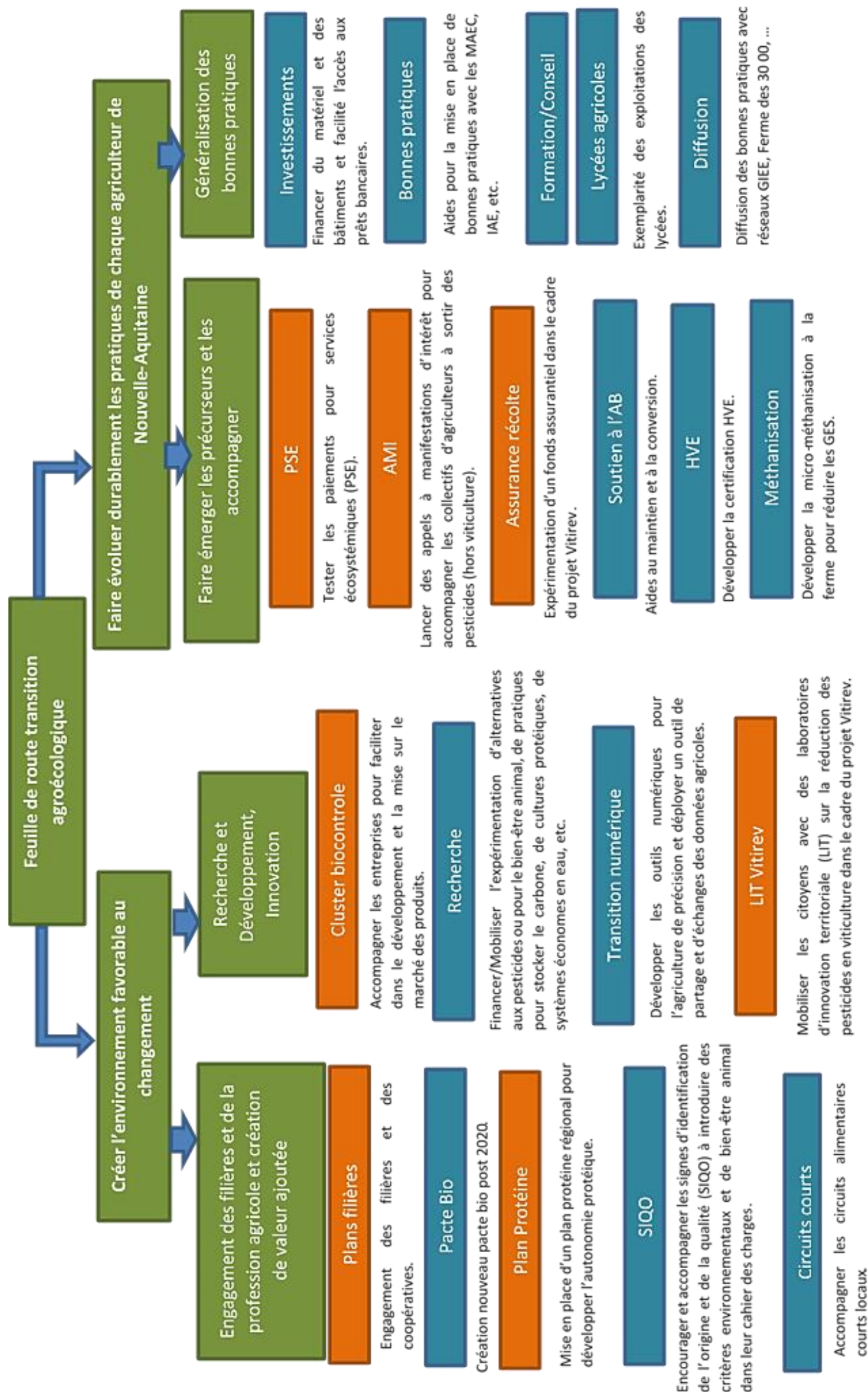


Figure 19: Schéma récapitulatif des actions proposées dans la feuille de route. Source : Auteur du mémoire, 2019 à partir du schéma de Massol C. (2019)

Les principales actions qui sont présentes dans ces fiches ont été résumées dans la **Figure 19**. La majorité des actions proposées s'appuie sur des dispositifs de la Région existants. Pour cette feuille de route, ces dispositifs vont être amplifiés s'ils concourent déjà aux objectifs de la transition agro-écologique. Par exemple, les certifications AB et HVE vont obtenir des financements supplémentaires pour faire face à l'augmentation des demandes de certification. De même, les investissements pour aider les agriculteurs à changer de pratiques et pour assurer leur prise en charge par les organismes stockeurs, vont être développés.

D'autres dispositifs existants vont être modifiés pour participer à l'atteinte des objectifs fixés. C'est le cas du dispositif concernant la promotion et la qualité des produits du terroir. L'agence de l'alimentation de Nouvelle-Aquitaine (AANA) élabore et met en œuvre la stratégie régionale des filières SIQO. Dans le cadre de Néo Terra, la Région va s'appuyer sur l'AANA pour introduire plus de critères environnementaux et de bien-être animal dans les cahiers des charges des SIQO et obtenir la certification HVE. De même pour le PCAE, une partie des aides contenues dans ce plan était déjà consacrée à accélérer et accompagner la transition agro-écologique. Mais certaines nécessitent d'être modifiées, comme la partie concernant la modernisation des élevages dont les aides sont utilisées pour investir dans de nouveaux bâtiments ou matériels sans aucun aspect environnemental. Ces mesures pourraient être modifiées en priorisant les exploitations voulant investir dans le bien-être animal ou dans la transition énergétique par exemple.

D'autres dispositifs ou actions sont nouveaux, comme le plan protéines, piloté par la DRAAF et la Région est ainsi en cours d'élaboration. Dans le contexte actuel, où la France essaye de réduire sa dépendance aux importations de soja, la Région souhaite renforcer l'autonomie de son territoire. L'herbe est la première source de protéines, c'est pourquoi il faut encourager le maintien des prairies et leur développement. La Région peut s'appuyer sur les aides existantes de la PAC pour financer ces pratiques mais elle va aussi tester les paiements pour services écosystémiques. Le développement et la sécurisation des productions de graines riches en protéines vont passer par des investissements (silos de stockage, matériel de trituration, etc.) et la contractualisation entre des éleveurs et des céréaliers.

La Région dispose donc de différents leviers pour activer la transition agro-écologique sur son territoire :

- Des leviers financiers, qui donne la possibilité de financer des investissements permettant des changements de pratiques, d'encourager les agriculteurs à favoriser la biodiversité et à se tourner vers l'agroécologie ou à se convertir en agriculture biologique avec des aides. Cela permet de mettre en place un accompagnement dans le changement de modèle.
- Un levier politique, qui donne à la Région la capacité de mettre en mouvement les acteurs. Elle les rassemble pour qu'ensemble, ils réfléchissent à la mise en œuvre de plans d'action avec ou sans soutien financier. Elle les incite à s'engager dans cette transition et rapproche les acteurs qui peuvent travailler ensemble.

Cependant, le manque de fonds peut constituer un frein à l'atteinte des objectifs fixés. Par exemple, la forte hausse des certifications en agriculture biologique a entraîné un manque de fonds pour payer ces aides et la question de les diminuer se pose donc pour la prochaine programmation.



Figure 20: Séance plénière lors de la table ronde n°2. Source : Auteur du mémoire, 2019

### 3.2.2 Le travail politique

- **En amont de la séance plénière**

La rédaction de la feuille de route a nécessité que les différents acteurs politiques se mettent d'accord sur les grands objectifs et les moyens d'y parvenir. Au fur et à mesure des négociations, des décisions ont été actées, le président ayant le dernier mot. L'essentiel des échanges politiques s'est fait entre la Chambre régionale d'agriculture, Alain Rousset et les élus du Conseil régional appartenant au groupe politique EELV.

Le président de la Chambre régionale d'Agriculture est Dominique Graciet, agriculteur des Landes à la tête d'une exploitation de 200 ha produisant des bovins laits, des canards, du maïs et des asperges. Il est aussi vice-président de la FDSEA (fédération départementale des syndicats d'exploitation agricole) et de Maisadour, et il est le président d'Irrigadour qui gère comme son nom l'indique, l'irrigation dans le bassin de l'Adour. La principale demande de la chambre d'agriculture a donc concerné la problématique de l'eau avec la création de bassins de stockage d'eau hivernale qui permettraient d'avoir de l'eau disponible en été en baissant les prélèvements dans le milieu naturel. Cette position est également soutenue par certains groupes politiques au sein du Conseil régional mais se heurte au refus des élus EELV qui veulent restreindre l'irrigation. Selon eux, l'irrigation doit être réservée prioritairement aux cultures destinées à l'alimentation humaine et n'utilisant pas d'intrants chimiques. L'arbitrage est fait par le président, qui décide de ne pas inscrire clairement sur la feuille de route la construction de bassins de stockage et de mettre que la Région soutiendrait les approches collectives et systémiques de la gestion de l'eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Les élus des différents groupes politiques ont tous formulé des propositions d'action. La faisabilité des propositions a été étudiée par les pilotes du groupe de travail. La majorité des propositions ont été validées car elles correspondaient à des actions déjà prévues et sont donc intégrées dans le document. La proposition des élus EELV concernant l'arrêt de l'accompagnement des exploitations ayant une production intensive et utilisant des produits phytosanitaires, a été refusée. La Région n'est pas dans une logique d'exclusion mais bien d'accompagnement de l'ensemble des exploitations à réduire leurs intrants de synthèse. De même, la proposition souhaitant ajouter un objectif de 30% de SAU en AB d'ici 2030 n'a pas été acceptée car cela ne serait pas crédible pour la profession agricole selon la Chambre régionale d'agriculture et la Région. Mais tous s'accordent sur le fait qu'il faille cesser d'utiliser des pesticides, selon la chambre d'Agriculture la profession est prête mais il ne faut pas aller trop vite, il reste des impasses techniques qui peuvent les mettre en difficulté.

À la suite de l'examen du document final lors des commissions, les élus verts ont rédigé des amendements pour demander des modifications de la feuille de route au président avant le vote, certaines concernant les propositions qui avaient déjà été refusées et certains groupes politiques ont conditionné leur vote selon la réponse à leur proposition de créer des bassins de stockage d'eau hivernale.

- **Durant la séance plénière**

La séance plénière s'est déroulée le 9 juillet 2019 à l'Hôtel de Région dans l'hémicycle sous la présidence d'Alain Rousset. Tous les élus étaient présents ou représentés et seuls deux élus étaient excusés. Le quorum<sup>6</sup> était donc atteint (**Figure 20**).

---

<sup>6</sup> En droit, le quorum est un nombre de présence minimal parmi les membres d'une assemblée sans lequel une délibération au sein de celle-ci ne peut être valide.

## Programme de la journée :

- 10h : Hervé Le Treut : conclusions d'Acclimaterra et perspectives internationales/nationales  
Vincent Bretagnolle : conclusions d'Ecobiose et panorama des solutions et leur complexité
- 11h : discours du Président de Région. Puis interventions d'ouverture / transversales des 10 groupes politiques
- 13h : pause
- 14h30 : présentation des rapports du CESER consacrés à la maîtrise foncière, et à la neutralité carbone
- 15h30 : table-ronde n°1 - Pour accélérer, prendre ses responsabilités  
La santé humaine, l'alarme pour toutes les générations  
Le mix énergétique, de l'individuel au collectif  
Nos sols et notre patrimoine naturel, notre commun  
De l'éducation à l'environnement à la responsabilité des citoyens et institutions
- Table ronde n°2 - Pour accompagner, proposer des solutions  
Un contrat de confiance avec les agriculteurs  
Stopper le déclin du vivant / Ces déchets qu'on ne peut plus cacher  
L'innovation, indispensable aux transitions  
Se déplacer sans sa voiture, à quelles conditions ?
- 21h : fin

Figure 21: Programme de la séance plénière de Néo Terra le 9 juillet 2019. Source : Auteur du mémoire, 2019

Tableau 3: Résultat du vote à l'issue de la séance plénière. Source : Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, 2019

<b>Pour</b>	Parti Socialiste et Apparenté, Pour une Ecologie populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen EELV, Union des démocrates et des Indépendants et Apparentés (2) et les Républicains-CPNT (20).
<b>Contre</b>	Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT (2)
<b>Abstention</b>	Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT (9), Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (2).



La séance plénière a été une journée très dense, riche en discussions (**Figure 21**). Les tables rondes ont permis aux élus de tous les groupes politiques, de s'exprimer sur les différents sujets traités sur la feuille de route. L'ambition agriculture a été abordée lors de la deuxième table ronde. Il est ressorti que dans l'ensemble, les élus sont satisfaits du travail effectué par les services. Les remarques qui ont été faites sont les mêmes que lors des réunions de préparation.

Le résultat du vote est présenté dans le **Tableau 3** ci-contre. La majorité des élus ont ainsi voté « oui » pour la feuille de route Néo Terra. Mais ce sont des « Oui, mais ... ». En effet, les élus saluent l'énorme travail effectué par les services, la démarche transversale et la mobilisation des acteurs du territoire mais ils attendent de voir l'application concrète de cette feuille de route. Les partisans d'EELV décident de rester dans la majorité, satisfait de cette première avancée.

Les élus ayant voté contre l'ont fait globalement pour des raisons politiques et les élus s'étant abstenus avaient conditionné leur vote à l'intégration de leur amendement sur la feuille de route. Cette motion demandait au président de mettre clairement dans la feuille de route que la Région allait s'investir dans la construction de bassins de stockage de l'eau hivernale. Cet amendement ayant été refusé, ces groupes politiques se sont abstenus.

Tous les acteurs mobilisés autour de cette feuille de route attendent maintenant des actions concrètes et donc l'affectation d'un budget substantiel et de moyens humains afin d'assurer les engagements de Néo Terra.

La question qui se pose dans ce mémoire est : De quelle manière la région Nouvelle-Aquitaine s'empare de la transition des systèmes agricoles ? Quelles stratégies met-elle en œuvre ? Et comment intégrer les spécificités du territoire en matière d'enjeux et d'acteurs ?

Les résultats obtenus montrent ainsi que la Région met tout d'abord en œuvre une stratégie d'explicitation et de diffusion aux acteurs du territoire de la connaissance scientifique sur le changement climatique et la biodiversité. En faisant cela, elle intègre les enjeux spécifiques du territoire. La Région s'approprie cette connaissance pour formuler des objectifs sur les différents sujets à fort effet de levier pour la transition comme la gestion des ressources naturelles et l'adaptation et l'atténuation au changement climatique. Les différentes contraintes réglementaires peuvent constituer des leviers ou des freins pour la Région. Elle adopte donc une stratégie d'anticipation et d'adaptation vis-à-vis de ces politiques publiques qu'elle ne maîtrise pas, mais aussi de diffusion aux acteurs du territoire. Tout cela facilite le travail d'intégration des acteurs dans la démarche et de négociation pour arriver à des objectifs et des solutions partagées et acceptées. Enfin, la Région est dans une stratégie de mise en mouvement de ces acteurs grâce à des leviers financiers et politiques.

Cette démarche a abouti à un document qui se veut clair et communicant, reprenant les objectifs de la Région en matière de transition à l'horizon 2030 et les démarches qu'elle souhaite mettre en œuvre. Il n'y a pas de trajectoire clairement établie comme dans la littérature scientifique mais il s'agit plutôt d'une adaptation à la réalité du terrain reprenant des éléments des deux approches.





# 4 Prise de recul sur la démarche et perspectives de suivi

## 4.1 Réflexions sur la démarche de la feuille de route et sur le fond

### 4.1.1 Réflexions sur la démarche du projet

- **Durée du projet**

La création de cette feuille de route s'est faite en 6 mois avec comme date butoir la plénière consacrée uniquement à ce projet le 9 juillet 2019. C'est un temps très court mais cela a permis aux services d'être efficaces. Ce calendrier est un choix politique du président, malgré les demandes de certains élus, il a tenu à réaliser le vote du document lors de cette plénière du 9 juillet 2019.

Ce délai a eu cependant quelques impacts négatifs sur la démarche du projet :

- Avant chaque commission ou réunion d'élus précédant la plénière, les documents étaient envoyés aux élus afin qu'ils puissent prendre connaissance de la feuille de route et préparent leurs remarques. Mais de nombreuses remarques des élus sont remontées sur le fait qu'ils ne recevaient pas les documents assez tôt, qu'ils ne pouvaient donc pas prendre connaissance du contenu en détail et notamment des fiches actions.
- Le caractère urgent de la plénière est mal vu par les élus et leur a donné une image de précipitation.
- Cette durée de projet a limité la concertation des élus qui auraient souhaités plus travailler avec les services ; pour le SRADDET qui a duré 2 ans et demi, les élus avaient été plus associés et mobilisés pour la conception du document.
- Concernant le groupe Agriculture, les pilotes auraient souhaité travailler davantage sur la phase de diagnostics avec par exemple une étude AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) de l'agriculture régionale. Cela consiste en l'identification et la comparaison des facteurs positifs et négatifs dans l'environnement interne et dans l'environnement externe à celui-ci. Un délai plus long leur aurait aussi permis d'avoir plus de temps pour rencontrer toutes les personnes de la Région ou des partenaires travaillant en lien avec la direction Agriculture dans le cadre de la démarche transversale, et de s'approprier leurs projets plus en détail.

Mais ces six mois ont tout de même permis une mobilisation sans essoufflement des services et sans désengagement des acteurs impliqués. Le document, qui a nécessité un énorme travail de la part des services, a été rédigé à temps pour la séance plénière et a été voté par le Conseil régional. De plus, il s'agit d'un document programme, pré-opérationnel, dont les fiches actions concrètes vont continuer à être travaillées, cette feuille de route n'étant qu'un point de départ pour la Région. C'est une feuille de route ambitieuse en objectifs mais également en ce qui concerne les délais.



- **Personnes mobilisées et démarche de concertation :**

La rédaction de la feuille de route s'est faite à partir des connaissances acquises lors de la concertation de différents acteurs du territoire. La mobilisation d'experts scientifiques à l'échelle régionale est quelque chose de novateur que seule la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place.

Ces études ont permis de s'appuyer sur une base solide avec une expertise adaptée au territoire pour la mise en place de la feuille de route. Une bonne connaissance du territoire et de ses enjeux facilite la mobilisation des autres acteurs et la mise en place d'actions efficaces pour activer la transition agro-écologique.

Tout au long du projet, il y a eu une très bonne mobilisation des acteurs, tous les principaux représentants de la profession agricole ont participé à la construction de la feuille de route. Les pilotes du groupe de travail étaient dans une démarche d'écoute et de compréhension des professionnels agricoles, avec des étapes de validation avec eux pour s'assurer que leurs attentes et besoins aient bien été compris et pris en compte.

Dès le départ, il a été décidé par les coordinateurs du projet global et le président de ne pas impliquer directement les citoyens mais c'est le CESER représentant la société civile, qui a été consulté.

Le service FEADER de la direction Agriculture, chargé du suivi et de l'évaluation des politiques n'a pas été inclus dans la création de la feuille de route, les missions habituelles de la Région ont continué à être assurées, il a donc été parfois difficile de travailler avec tout le monde.

#### **4.1.2 Réflexions sur le contenu de la feuille de route**

Comme vu dans la partie 1, la transition des systèmes agricoles peut prendre différents types de trajectoires. Deux sont majoritairement retrouvées dans la littérature. Une trajectoire plutôt focalisée sur les innovations technologiques sans rupture avec le modèle dominant mais en l'améliorant pour atteindre de nouveaux objectifs. On retrouve ainsi l'utilisation de nouvelles technologies et l'amélioration de l'efficacité des intrants. Cette trajectoire s'oppose à la deuxième, spécifique au domaine agricole, appelée transition agro-écologique avec une approche territoriale. Elle est basée sur l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle produit comme support de production et comme moyen de régulation. Dans cette démarche, divers acteurs doivent être impliqués : acteurs du système agri-alimentaire territorial, de la recherche, de l'enseignement, des citoyens, ...

Dans sa démarche globale, la région souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs pour faire une transition agro-écologique. Les différents axes développés ont pour objectif de lever les freins identifiés par les acteurs pour sortir du système conventionnel. Cependant, concrètement, certaines actions mises en avant relèvent plus d'innovations technologiques comme par exemple la recherche sur les outils d'aide à la décision et l'agriculture de précision pour diminuer les intrants de synthèses, le développement de solutions de bio contrôle pour remplacer les produits phytosanitaires, etc.

La région ne peut pas se positionner pour un changement radical de systèmes agricoles et reste donc entre les deux trajectoires, en prenant le parti de ne pas opposer ces moyens qui peuvent se compléter selon elle. En effet, l'objectif est aussi de conserver l'agriculture régionale qui est une économie importante de la Région. L'ensemble des agriculteurs doit donc être soutenu et guidé dans la transition. Les plus avancés dans la démarche, prêts à changer leurs systèmes à l'échelle de l'exploitation, d'un groupe ou d'une filière seront accompagnés et aidés par la Région mais ceux qui ne sont pas encore prêts à faire le pas ne seront pas pénalisés. Ils seront accompagnés dans le développement technologique pour améliorer leur système au maximum, même au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés notamment pour les pesticides.



Au niveau des actions proposées pour aider la profession à atteindre les objectifs fixés, beaucoup existaient déjà mais il s'agit de les accentuer et d'augmenter leur budget pour accélérer leurs effets comme le soutien à l'agriculture biologique. Il y a donc peu de nouveaux dispositifs, cela est dû à un manque de liberté pour expérimenter à cause du cadrage national réglementaire ou pour des raisons de budget. Néanmoins, certaines actions sont innovantes pour la Région comme l'expérimentation des Paiements pour Services écosystémiques ou d'un fonds assurantiel pour les agriculteurs.

## 4.2 Perspectives à courts et moyens termes

### 4.2.1 Un nouveau budget alloué

Lors de la plénière exceptionnelle, le budget du projet n'a pas été voté, seuls les objectifs et ambitions de la feuille de route ont été présentés avec des exemples d'actions possibles de la Région. La suite du travail consiste à approfondir les recherches sur ces propositions d'actions pour les budgétiser. Ainsi chaque groupe de travail va établir les moyens financiers et humains nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette feuille de route. Concernant la direction Agriculture, une première étude a été réalisée (**Annexe 4**). Ainsi un budget de 15 millions d'euros supplémentaires par an va être demandé ainsi que 5 ETP concernant l'agriculture. Un argumentaire est rédigé pour justifier cette demande aux élus. Une séance plénière en septembre aura lieu pour voter le nouveau budget et ainsi mettre en œuvre la feuille de route. Ces moyens permettront de suivre les différents projets et de les financer.

### 4.2.2 La gouvernance et l'évaluation de Néo Terra

*« La démarche Néo Terra se déploiera dans le temps et a vocation non seulement à donner lieu à des actions spécifiques, mais aussi à irriguer toutes les politiques publiques de la Région afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique. » (Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b :117)*

Un portage politique fort a été proposé pour suivre cette feuille de route. Ainsi un comité transpartisan d'élus régionaux veillera à l'avancement de Néo Terra, à l'efficacité des stratégies développées et pourra apporter un arbitrage sur des projets « complexes ». Une conférence annuelle des partenaires sera organisée afin d'échanger avec les principaux collaborateurs de la transition écologique et énergétique.

La gouvernance opérationnelle sera faite sur deux niveaux : la vision globale et par ambition.

*« La vision globale sera assurée par un comité de pilotage (réunissant le chef de projet, la Direction Générale et toutes les grandes Directions de la Région) et un comité de coordination (réunissant notamment le chef de projet Néo Terra et les référents par Ambition) qui permettront d'analyser les résultats des actions engagées et la dynamique engendrée par chaque ambition, de coordonner les réalisations par Ambition et d'en assurer la cohérence d'ensemble, de prioriser, de réorienter et d'en assurer l'évaluation globale et la communication vers les Néo-Aquitains. Cette instance sera le chef d'orchestre de la mise en œuvre de la démarche. » (Région Nouvelle-Aquitaine, 2019b :117)*

Le comité technique par ambition sera composé d'un référent, de l' élu et des services concernés ainsi que des principaux partenaires. Ils seront chargés de veiller à la bonne réalisation des projets et d'atteindre les objectifs fixés.



L'inspection générale des services (IGS) travaille sur la conception d'un cahier des charges pour évaluer l'efficacité de la feuille de route et suivre les différents indicateurs. Ce suivi sera ensuite réalisé par un cabinet extérieur à la Région. Il est important de choisir des indicateurs ayant des données facilement disponibles et ce dès le début du projet afin d'avoir un suivi complet au fil des années. Un rapport annuel Néo Terra sera présenté au CESER, en CTAP et en séance plénière aux élus régionaux pour suivre en continu les avancées dans les actions menées et sera à croiser avec le rapport Développement durable.

Lors de la rédaction de la feuille de route, une première réflexion sur les indicateurs a été faite par les pilotes du groupe de travail mais cela doit être approfondi. Des référents de l'IGS sont présents dans chaque Direction et travaillent donc sur le choix des indicateurs, la disponibilité et la facilité d'obtention des données au cours du temps.

### 4.2.3 La nouvelle PAC

La future programmation de la PAC aura un impact non négligeable sur la bonne mise en œuvre de la feuille de route dans les années à venir, Néo Terra engageant la Région sur 10 ans. En effet, de nombreuses actions prévues sont financées majoritairement par le FEADER. Outre la baisse de budget envisagée pour la période 2021-2027, les régions comme les chambres d'Agriculture s'inquiètent du nouveau modèle de distribution des aides (New Delivery Model) proposé par la Commission et craignent une tentative de renationalisation de la PAC qui entraînerait des distorsions de concurrence en matière sociale et environnementale entre les États. En effet, la commission a proposé que les États aient la liberté d'adapter les mesures de la PAC à leurs particularités et besoins nationaux à partir des plans stratégiques nationaux. C'est pourquoi, dans la continuité de la feuille de route, la Région s'investit dans l'élaboration du Plan stratégique national.

De plus, pour la prochaine programmation, il semblerait que la Région ne mette plus en œuvre les aides surfaciques du 2<sup>d</sup> pilier de la PAC, c'est-à-dire ICHN, MAEC et les aides au maintien et à la conversion à l'agriculture biologique. La Région garderait les compétences de pilotage et de mise en œuvre pour les aides à l'investissement et l'installation. L'État avait jusqu'à présent le pilotage des aides surfaciques pour garantir l'égalité dans les territoires, le fait de récupérer la mise en œuvre devrait simplifier la gestion de ce type d'aide.

Cette annonce, qui a été faite par l'État à la fin de la rédaction de la feuille de route pose néanmoins question pour la future organisation des services concernés au sein de la Région et sur la feuille de route qui perdrait des actions phares sur l'environnement.





## Conclusion

Devant l'urgence climatique et avec les nouvelles compétences données par l'État aux régions, la Nouvelle-Aquitaine a décidé de s'investir dans la transition écologique et énergétique de son territoire. Cette volonté politique se traduit par la rédaction d'une feuille de route reprenant l'ensemble des politiques régionales afin de les mettre au service de la transition. Certaines politiques concourraient déjà à cet objectif, mais ce travail permettra d'accélérer le mouvement et d'accompagner les acteurs du territoire. Cette feuille de route régionale, appelée Néo Terra, est une première en France. Elle est transversale et permet à la Région de s'engager dès la construction du programme dans une logique de fédération et de réflexion aux solutions potentielles.

*« Néo Terra n'est pas le point d'arrivée, mais le point de départ. C'est un texte fondateur qui redonne du sens à l'action publique, avec pour ambitions d'anticiper et d'embarquer pour co-construire »* Alain Rousset.

La direction de l'Agriculture, pilote d'un groupe de travail de Néo Terra, est chargée d'accélérer et d'accompagner la transition agro-écologique. Pour cela, elle a mis en œuvre une stratégie de d'explicitation et de diffusion de la connaissance scientifique et des politiques publiques présentes aux différentes échelles. Cela a facilité les interactions avec les acteurs du territoire lors des phases de concertation. Leur mobilisation a été très importante ce qui a permis d'identifier leurs besoins pour réussir cette transition mais aussi leurs freins et inquiétudes. Cela a permis d'aboutir à des propositions d'actions permettant de répondre aux objectifs fixés. Dans ces propositions, la Région est dans une stratégie de mise en mouvement des acteurs grâce à des leviers financiers et politiques. La démarche est perfectible, le temps imparti court a limité la concertation avec les élus mais aussi probablement avec les acteurs du territoire.

Cette feuille de route ne propose pas de solutions révolutionnaires et ne pourra pas amener un changement radical de modèle seule. Certaines actions relèvent d'innovations technologiques visant à améliorer les systèmes agricoles actuels, ce qui ne correspond pas à une profonde transformation des modèles. Mais l'objectif est d'accompagner l'ensemble des agriculteurs, pas seulement ceux qui sont prêts à franchir le pas. Certaines propositions sont nouvelles pour la Région et viennent anticiper des politiques publiques nationales ou européennes comme le paiement pour services écosystémiques.

Plusieurs facteurs conditionnent la bonne mise en œuvre de ce programme. Tout d'abord, la Région doit attribuer suffisamment de fonds pour financer les différentes actions et les postes nécessaires à l'accompagnement des projets. Néanmoins, la Région a un budget limité par rapport aux financements apportés par la PAC. La réussite du projet dépendra aussi beaucoup de la nouvelle programmation de la PAC, c'est pourquoi la Région s'implique au niveau national dans l'élaboration du plan stratégique.

On peut ainsi se demander si la volonté politique de la Région suffira à enclencher durablement la transition au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Il faudra du recul pour répondre à cette question, mais l'évaluation à l'aide d'indicateurs mesurables permettra d'apporter des réponses.







# Bibliographie

- AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir) (2018). *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 488 p
- Agreste (2019a). *Memento de la statistique agricole*. Edition 2019. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. 40 pages.
- Agreste (2019b). Filière apiculture. URL: <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7519A18.pdf>
- Altieri M-A., Nicholls C.I., Henao A., Lana M.A. (2015). *Agroecology and the design of climate change-resilient farming systems*, INRA and Springer-Verlag France, pages 870 à 890. DOI 10.1007/s13593-015-0285-2
- Cardona A. (2013). *Participer à la transition écologique de l'agriculture*, Métro politiques, 10 juin 2013. URL: <http://www.metropolitiques.eu/Participer-a-la-transition.html>. 4 pages.
- Cherp A., Vinichenko V., Jewell J., Brutschin E., Sovacool B. (2018). *Integrating techno-economic, socio-technical and political perspectives on national energy transitions: a Meta theoretical framework*. Energy Research and social science, volume 37, pages 175 à 190.
- Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) (2012). Définition de « Transition ». URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/transition>. Consulté en juillet 2019.
- COOP de France (2019). Nouvelle-Aquitaine, la coopération en Région. URL: <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/coop-de-france-nouvelle-aquitaine-1#notre-federation>
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (2019). *Relevé de Décisions de la séance plénière du 9 juillet 2019*. Région Nouvelle-Aquitaine
- Debref R. (2018). *Innovation environnementale et écoconception : certitudes et controverses*. Collection innovation, entrepreneuriat et gestion, série Smart innovation, vol. 14. 176 pages.
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) (2017). *Chiffres clés Nouvelle-Aquitaine 2017*. URL: <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Chiffres-Cles-Nouvelle-Aquitaine-2017>
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) (2018). *Agreste ESEA 2016 : 70 700 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine*. URL: <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Agreste-ESEA-2016-70-700>
- Dupuy A. (2019). *Présentation Eau et changements climatiques : quels enjeux pour l'agriculture ?* Région Nouvelle-Aquitaine.
- Duru M., M. Fares, O. Therond. (2014). *Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agro-écologique de l'agriculture dans les territoires*. Cahiers Agriculture 1992-2015, Vol. 23, No 2, p. 84-95. doi : 10.1684/agr.2014.0691
- Ecobiose (2019). Synthèse des trois premiers chapitres du rapport URL: [https://www.ecobiose.fr/wp-content/uploads/2019/08/ECOBIOSE\\_r%C3%A9sum%C3%A9\\_3chaps\\_juillet\\_2019-1.pdf](https://www.ecobiose.fr/wp-content/uploads/2019/08/ECOBIOSE_r%C3%A9sum%C3%A9_3chaps_juillet_2019-1.pdf)
- Fèvre C., Roumet D., Rochette T., Pointereau P. (2017). *Transition écologique agricole, l'exemple de Terre de liens*, Commissariat général au développement durable, Le Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, France. 30 pages.



- Geels, F. W. (2002). *Technological Transitions as Evolutionary Reconfiguration Processes: a Multi-Level Perspective and a Case-Study*. Research policy (31), Elsevier pages 1257–1274
- Geels F.W., Schot J. (2007) *Typology of sociotechnical transition pathways*. Research policy, 36(3).Pages 399 à 417
- Geels F.W., Sovacool B.K., Schwanen T., Sorrell S. (2017). *The socio-Technical dynamics of low carbon transitions*. Joule, Volume 1, Issue 3. Pages 463 à 479.
- Goubin A. (2019) *Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles sur les leviers et freins au changement de pratiques*. Région Nouvelle-Aquitaine.
- Hinrichs C. C. (2014). *Transitions to sustainability: a change in thinking about food systems change?* Agriculture, Food and Human Values Society 2013 PRESIDENTIAL ADDRESS, Michigan State University. Pages 144 à 155. DOI 10.1007/s10460-014-9479-5
- Interbio, Kaserer B. (2018) *Les filières animales bio en Nouvelle-Aquitaine*. URL: [https://www.interbionouvelleaquitaine.com/images/pdf/fichesfilieres2018/IBNA\\_filieres-animales.pdf](https://www.interbionouvelleaquitaine.com/images/pdf/fichesfilieres2018/IBNA_filieres-animales.pdf)
- INSEE, Hélène Decorme, Marie-José Kolpak, Charles Raffin (2016). *La Nouvelle-Aquitaine à grands traits*. URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416573>
- IPES-Food (2018). *Breaking away from industrial food and farming systems: Seven case studies of agroecological transition*. 110 pages.
- Lamine C. (2012). « *Changer de système* »: une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux, Terrains & Travaux, (n° 20), pages 139 à 156
- Lawhon, M., Murphy J.T. (2011). *Socio-Technical Regimes and Sustainability Transitions Insights From Political Ecology*. Progress in Human Geography 36(3): 354–78.
- Massol C. (2019) *Compte rendu de la première séance de concertation des professionnels agricoles*. Région Nouvelle-Aquitaine.
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) (2016). *Le projet agro-écologique en 12 clés*. URL: <https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-12-cles>
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) (2014). *Guide méthodologique pour la mobilisation des mesures du FEADER en faveur du projet agro-écologique*. 20 pages.
- Ollivier G., Plumecocq G. (2015) *La Transition Socio-Technique : un courant théorique dynamique. Mobiliser les approches par les transitions dans la recherche sur les changements agricoles et alimentaires : pourquoi et comment ?* Sète, France. 6 pages. hal-01281833.
- Patterson J., Schulz K., Vervoort J., Van Der Hel S., Widerberg O., Adler C., Hurlbert M., Anderton K., Sethi M., Barau A. (2017). *Exploring the governance and politics of transformations towards sustainability*. Environmental innovation and societal transitions, volume 24, 16pages.
- Préfecture Nouvelle-Aquitaine, 2015. *Portrait de la Région, Géographie*. URL: <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Geographie/Geographie>





Région Nouvelle-Aquitaine (2018). *Feuille de route régionale Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable en Nouvelle-Aquitaine*. URL: <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-10/Feuille%20de%20route%20pour%20une%20agriculture%20durable.pdf>

Région Nouvelle-Aquitaine (2019a). *Néo Terra, Accompagner et accélérer la transition : la synthèse*. 32 pages.

Région Nouvelle-Aquitaine (2019b). *Néo Terra, Accompagner et accélérer la transition*. 120 pages.

Régions de France (2018). *LE LIVRE BLANC DES RÉGIONS pour une agriculture durable et une alimentation responsable*. 11 pages.

Smith, A., Stirling A. (2010). *The politics of social-ecological resilience and sustainable socio-technical transitions*. *Ecology and Society* 15(1). 11 pages [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss1/art11>.

Tittonell P. (2014). *Ecological intensification of agriculture — sustainable by nature*, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, pages 53–61. <http://dx.doi.org/10.1016/j.cosust.2014.08.006>

Toffolini Q., Cardona A., Casagrande M., Dedieu B., Girard N., Ollion E. (2018). *Agroecology as farmers' situated ways of acting: a conceptual framework*, *AGROECOLOGY AND SUSTAINABLE FOOD SYSTEMS* Volume: 43 Issue: 5 Pages: 514-545 DOI: 10.1080/21683565.2018.1514677

Wikipédia, 2019. Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. URL: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil\\_r%C3%A9gional\\_de\\_Nouvelle-Aquitaine](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_r%C3%A9gional_de_Nouvelle-Aquitaine)



# Annexes

<b>Annexe 1</b> : Composition du Groupe de travail Agriculture .....	I
<b>Annexe 2</b> : Partie 2 de la feuille de route : ambition agriculture .....	IV
<b>Annexe 3</b> : Fiches actions concernant l'agriculture .....	IV
<b>Annexe 4</b> : Etude du budget de la Région .....	V



## ANNEXE 1 : Composition du groupe de travail Agriculture

Filière	Structure	Personnes
	Région	Pilotes
	Région	Membre commission 6, GIA (hors CESER), Comité de direction agriculture, représentants des autres directions
	Agence de l'eau Loire	Représentant
	Agence de l'eau Adour Garonne	Représentant
	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Nouvelle-Aquitaine (ADEME)	Représentant
	DRAAF NA	
	Chambre régionale d'agriculture	Dominique GRACIET Olivier DEGOS Gille CORVAISIER
	Fédération Régionale CUMA	Représentant
	COOP de France	Philippe SOMMER
Bovin/ovin viande	INTERBEV (Association interprofessionnelle du bétail et des viandes)	Abel LUMINEAU
Ovin viande	Organisme de Défense et de Gestion (ODG) agneaux de Poitou Charentes (PC) /Groupement d'Intérêt Economique (GIE) OVIN du centre ouest	Patrick SOURY
Bovin Lait	CRIEL (interprofession économie laitière) PC	Johan FONTENIAUD animateur Christophe LIMOGES Président
Caprin	BRILAC (Interprofession du lait de chèvre PC et Pays de la Loire)	Géraldine VERDIER animatrice Bernard LASSUS-DESSUS Président
Ovin Lait	Interprofession ovine 64/Chambre d'agriculture 64	Patrick ETCHEGARAY
Porc	INPAQ (Interprofession porcine d'Aquitaine)	Pierre MOUREU
Porc	Association porcine PC	Yves DEBIEN

Volaille chair	ARVOL (association régionale)	Bernard TAUZIA
Palmipède	ARPALM (association régionale)	Marcel SAINT-CRICQ
Palmipède	CIFOG (interprofession foie gras)	Marie-Pierre PE
Palmipède	Palso (association de défense foie gras)	Représentant
Apiculture	ADANA (association régionale)	Représentant
Pêche / aquaculture	Comité régional de pêche	Président Patrick LAFARGUE Magali LASSERRE
Pêche / aquaculture	Comité régional de la conchyliculture (CRC) Arcachon	Président Thierry Lafon
Pêche / aquaculture	Groupement de défense sanitaire aquacole PC	Représentant
Pêche / aquaculture	CRC PC Poitou-Charentes	Daniel COIRIER Président Laurent CHAMPEAU Directeur
BIO	INTERBIO NA (Interprofession bio régionale)	Représentant
BIO	FRAB (Fédération bio régionale)	Représentant
Fruits & Légumes	Interfel (interprofession)	Représentant
Fruits & Légumes	UNICOQUE (Coopérative)	Représentant
Fruits & Légumes	APFELSO (association de producteurs)	Représentant
Fruits & Légumes	Invenio (centre de recherche et d'expérimentation)	Représentant
Fruits & Légumes	Appellation pommes du limousin	Animatrice Agnès DONZEAU
Fruits & Légumes	UICPLM (Interprofession châtaigne)	Représentant
Fruits & Légumes	Interprofession fraise (L&G, Périgord)	Représentant
Viticulture	CIVB (Interprofession vin de Bordeaux)	Représentant
Viticulture	IVBD (Interprofession des vins de Bergerac)	Représentant
Viticulture	BNIC (Interprofession Cognac)	Représentant

Viticulture	Coopérative viticole Buzet	Représentant
Viticulture	IVSO (interprofession vins du Sud-Ouest)	Représentant
Viticulture	FCVA (Fédération des coopératives vinicoles)	Représentant
Viticulture	Syndicat Floc de gascogne	Représentant
Grandes culture	Coopérative Terrena	Représentant
Grandes culture	Coopérative Ocealia	Représentant
Grandes culture	Coopérative Maisadour	Représentant
Grandes culture	Coopérative Euralis	Représentant
Grandes culture	Coopérative Terre du sud	Représentant
Grandes culture	Coopérative Lur Berri	Représentant
Environnement	France Nature Environnement	Représentant
Environnement	Association Générations futures	Saida BENIDIR
Syndicats	Jeunes agriculteurs	Représentant
Syndicats	Fédération des syndicats agricoles FNSEA	Directeur Général Nouvelle Aquitaine
Syndicats	Coordination Rurale	Représentant
Syndicats	Confédération paysanne	Représentant
Syndicats	Mouvement de défense des exploitants familiaux	Représentant

## **ANNEXE 2 : Partie 2 de la feuille de route : ambition agriculture**

Cf Livret Néo Terra

### **ANNEXE 3 : Fiches actions concernant l'agriculture**

Fiche 9. Adopter des pratiques agro-écologiques et sortir des pesticides de synthèse

Fiche 10. Développer la certification Haute Valeur Environnementale des exploitations

Fiche 11. Développer les productions biologiques

Fiche 12. Accompagner les circuits alimentaires locaux

Fiche 13. Conforter les signes officiels de qualité et d'origine dans la transition agricole

Fiche 14. Stocker du carbone et de l'azote sur les terres agricoles et limiter les gaz à effet de serre

Fiche 15. Développer l'autonomie alimentaire et protéique

Fiche 16. Optimiser la gestion de la ressource en eau

Fiche 17. Placer le bien-être animal au cœur des stratégies d'adaptation des filières d'élevage

Fiche 18. Anticiper les changements climatiques en développant des stratégies d'adaptation des filières

Fiche 19. Contractualiser avec les filières sur les différents volets de la transition agro-écologique

Fiche 20. Permettre l'installation de nouveaux exploitants dans des modes de production durables

Fiche 21. Créer, par une adaptation des dispositifs Orientation, Formation et Emploi, un environnement favorable à la transition agro-écologique.

Fiche 22. Mobiliser la recherche, l'innovation et développer les liens avec l'expérimentation

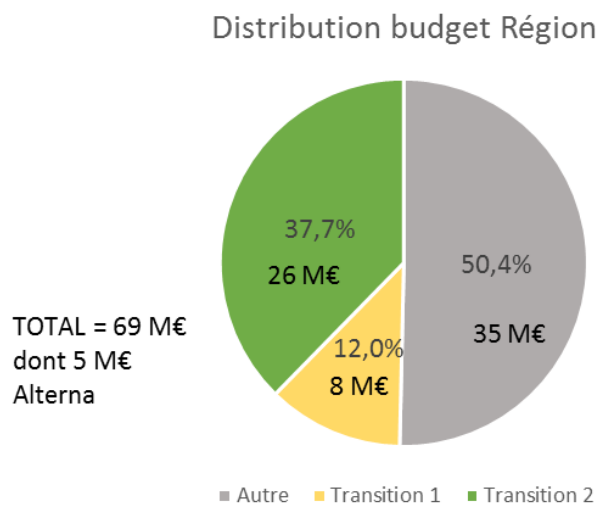
Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique.



## ANNEXE 4 : Etude du budget de la Région

	Part Région actuelle	Part UE actuelle	Budget suppl Agriculture		BS Envir o	BS Energ ie
			2020	2021		
<b>AGROECOLOGIE ET SORTIE DES PESTICIDES</b>						
<b>MAEC</b> - Pour cette fin de programmation, venir en complément des aides nationales et FEADER pour assurer une annuité supplémentaire aux contrats souscrits en 2015	0,2M€	33M€	0,25M€	3M€		
<b>MAEC</b> - Pour la prochaine programmation financer des contrats "stratégiques" pour la Région sans dépendre uniquement de la contrepartie nationale						
Financer les <b>investissements en matériels de précision</b> nécessaires aux changements de pratiques (robotique, pulvérisateurs du futur, outils numériques d'aide à la décision, biocontrôle, ...)	4,5M€	3,5M€	3M€	1M€		
Renforcement de la politique de plantation de <b>haies et d'agroforesterie</b>			0,6M€	0,5M€		
Rémunérer les exploitants s'engageant dans de bonnes pratiques en expérimentant des <b>Paiements pour Services Environnementaux (PSE)</b>		Nouveau	0,5M€	0,5M€		
Mettre en place <b>un Fonds assurantiel</b> pour accompagner les agriculteurs dans <b>la prise de risque</b>		Nouveau	0,5M€	0,5M€		
Lancer un AMI "territoire zéro phyto"	0,15M€				1M€	
Renforcer le programme Re-source avec une ambition "zéro pesticide en engrais de synthèse"	0,65M€				1,32 M€	
<b>CERTIFICATION HVE</b>						
Déployer la <b>certification collective HVE portée par la Région Nouvelle-Aquitaine</b>	2M€	2M€	0,5M€	1M€		
<b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>						
Financer les contrats <b>MAB post CAB</b> sur la fin de la programmation et poursuivre l'effort de la Région sur la bio dans les prochaines années à la suite du désengagement de l'État sur le maintien		18 M€	3 M€	2 M€		
Soutenir les structures de <b>conseil</b> pour la réalisation de <b>diagnostics</b> pré et post-conversion en Agriculture Biologique			0,5M€	0,5M€		
<b>METHANISATION</b>						
Financer l'installation d'équipements de micro-méthanisation		Nouveau				1M€
<b>AUTONOMIE PROTEIQUE</b>						
Renforcer l'expérimentation et la diffusion des connaissances	3,5M€		0,2M€	0,5M€		
Financer les investissements de stockage et de transformation des grains	14M€			1M€		
<b>RECHERCHE INNOVATION</b>						
Soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles + <b>AQUACULTURE</b> (bateau nettoyage bassin)	3M€		3,2 M€	1M€		
<b>TOTAL</b>			<b>12,25 M€</b>	<b>15M€</b>	<b>2,35 M€</b>	<b>1M€</b>

## Zoom sur le budget agricole :



Répartition du budget 2019 de la Région Nouvelle Aquitaine. (Transition 1 : levier léger, Transition 2 : levier important pour la transition). Source: Auteur du mémoire, 2019.

En 2019, le budget de la Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche de 64M€, était consacré pour moitié à des politiques directement en lien avec la transition agro-écologique. La proposition dans le cadre de Neo Terra est de **redéployer 15M€** de plus en faveur de la transition agro-écologique et **de solliciter une augmentation de budget équivalente** (12,25M€ en 2020 et 15M€ en 2021) en afin que 75% du budget agricole, soit 60M€, soit dédié directement à la transition (le reste étant du soutien économique aux filières, gestion des calamités agricoles et aux entreprises agroalimentaires).

## Besoins RH

Pour atteindre les objectifs affichés dans NéoTerra et mettre en œuvre les actions proposées il convient de renforcer l'équipe de la Direction de l'agriculture et de l'énergie

### Pour la Direction de l'agriculture :

- 2 cadres A : déploiement de la certification HVE, gestion et suivi des contrats de filières et des plans stratégiques des coopératives
- 1 cadre B : gestion administrative et financière VITIREV\*
- 2 cadres C : gestion des aides individuelles

### Pour la Direction de l'énergie :

- 0,5 Cadre B pour l'instruction des dossiers de méthanisation



VetAgro Sup

LARROUQUERE Manon, 2019, Transition des systèmes agricoles : une volonté politique de la région Nouvelle-Aquitaine, 36 pages, mémoire de fin d'études, Vetagro Sup – Campus Agronomique de Clermont-Ferrand, 2019.

**STRUCTURE D'ACCUEIL :**

- ❖ Région Nouvelle-Aquitaine, Direction de l'Agriculture, des IAA et de la Pêche.

**ENCADRANTS :**

- ❖ Maître de stage : MASSOL Camille (Région)
- ❖ Tuteur pédagogique : LOUDIYI Salma (Vetagro Sup)

**OPTION :** Agriculture, Environnement, Santé, Territoire

## Résumé

Du fait de leur proximité avec les territoires et de leurs compétences en développement économique, les régions se positionnent comme des acteurs cohérents de la transition vers la durabilité. Ainsi, la région Nouvelle-Aquitaine a la volonté d'accélérer et d'accompagner la transition écologique et énergétique sur son territoire, avec l'élaboration d'une feuille de route. Se pose alors la question des stratégies employées, de l'intégration des spécificités en matière d'enjeux et d'acteurs et des leviers et freins de la transition.

L'agriculture occupe une place importante dans le paysage et l'économie de la Région, la direction de l'Agriculture s'est donc largement impliquée dans la rédaction de ce programme sur la transition agro-écologique. La méthode employée repose en premier lieu sur l'explicitation des études scientifiques sur les enjeux en matière de changement climatique et de biodiversité, et des politiques publiques traitant de ce sujet. Ce travail a ensuite facilité les phases de concertation et de négociation avec les acteurs du territoire et les élus.

Ce projet a permis une prise de conscience des enjeux par l'ensemble des acteurs et l'élaboration d'un programme, synthétisant les ambitions régionales à l'horizon 2030 et les démarches que la Région peut mettre en œuvre. Pour activer cette transition, la Région dispose de leviers financiers mais aussi politiques, avec sa capacité à mettre en mouvement les acteurs.

Une réflexion est faite sur la démarche du projet et ses perspectives à courts et moyens termes pour réussir la mise en œuvre de ce programme et surmonter les freins potentiels.

Mots clés : Région – Transition agroécologique– Agriculture – Politiques – Feuille de route – Territoire